

Beau et doux
Vallée d'Ottawa et région
de Montréal. Beau, tempé-
ré stationnaire ou un peu plus
basse.

LE JOURNAL

Beau et doux
Région de Québec et Gollé.
Beau; peu de changement de
la température.

CINQUIEME ANNEE.—N° 238

MONTREAL, MARDI MATIN, 27 SEPTEMBRE 1904

LE NUMERO, UN CENTIN

MORT D'UN EX-DEPUTE

M. John F. Stairs, ex-membre du parlement et homme d'affaires bien connu, est décédé, hier matin, à Toronto

M. Stairs a été président de plusieurs compagnies industrielles importantes

Halifax, N.-E., 26 septembre. — Tout le monde a appris avec chagrin ce matin la mort de John F. Stairs, ex-député de Halifax et l'un des citoyens les mieux connus et les plus respectés de cette ville.

M. Stairs est mort à une heure moins un quart le nuit dernière, à l'hôpital Général de Toronto.

La nouvelle de sa mort a causé un profond regret dans tous les cercles commerciaux, financiers, politiques et religieux de la ville et de la province, où il avait occupé une place si importante et où il avait un si grand nombre d'amis. Bien peu connaissent le caractère dangereux de la maladie de M. Stairs, et au commencement de la semaine, on s'attendait à son rétablissement.

Jeudi, cependant, il eut une autre attaque de syncope, dont il ne s'est pas remis, et il a baigné graduellement jusqu'à ce que la fin arrivât. M. Stairs, accompagné de son secrétaire M. Aitken, s'était rendu de Halifax à Toronto, pour affaires importantes, il y a trois semaines. Il a pris un grand rhume, qui, malgré toutes les précautions, s'est développé en pneumonie. Il a été transporté à l'hôpital Général le 5, mais sa maladie n'était pas considérée dangereuse.

M. Stairs s'est identifié à tous les intérêts financiers et commerciaux de la ville et de la province, depuis des années.

Il était reconnu comme un homme honorable, intègre, entreprenant et courtois. Il était intéressé dans un grand nombre des principales institutions d'affaires. Il a été durant des années le président de la Nova Scotia Steel Company, président de la Trinidad Electric Company et président de la Royal Securities Company.

Il a reçu son éducation au Grammar School de Halifax et au collège Dalhousie. Il entra ensuite dans la vie commerciale comme membre de la maison Wm. Stairs, Son & Morrow, expéditeurs et marchands généraux.

En dehors des affaires de la maison, il s'est consacré au développement des diverses industries et entreprises locales. Il est entré dans la vie publique comme membre du conseil de ville de Dartmouth et a été ensuite préfet de Dartmouth. Il a été élu député à la législature, comme conservateur, en novembre 1879, et a été membre de l'administration Holmes, sans portefeuille, jusqu'à sa démission, en 1882.

En juillet, l'année suivante, il a été élu député de Halifax à la Chambre des Communes et a continué d'y siéger jusqu'à la fin du septième parlement, en 1896. Il a été, après cela, élu président de l'Union conservatrice de la Nouvelle-Ecosse, et est devenu chef de l'opposition provinciale, en 1897, mais a été battu aux élections générales provinciales, la même année, comme candidat à Halifax.

LA FRANCE ET LA CHINE

Les troupes françaises de la frontière annamite menacent d'envahir la province de Kouansi pour y rétablir l'ordre

Tokio, 25 septembre. — Une dépêche de Pékin rapporte que le vice-roi de Liangkouang a attiré l'attention du gouvernement chinois sur ce fait, que les troupes françaises de la frontière annamite ont menacé d'envahir la province de Kouansi sous prétexte d'y établir l'ordre. Le vice-roi demande que des négociations soient ouvertes pour prévenir cette intervention.

Le gouverneur de Yunnan a envoyé un rapport semblable. Il dit que le conseil français à Hankao a informé la mission catholique de Henehaa, qu'en cas de nécessité un navire de guerre serait envoyé pour protéger les églises françaises. Le gouverneur demande que le gouvernement fasse promptement revenir le consul sur sa décision.

LES ELECTIONS GENERALES

La date va en être fixée aujourd'hui, officiellement à Ottawa

Ottawa, 26 septembre (spéciale). — Aurons-nous, ou n'aurons-nous pas des élections générales? Voilà la question.

Lord Minto est arrivé à Ottawa ce matin; il a fait demander à Sir Wilfrid Laurier qui a informé Son Excellence qu'il se rendrait à Rideau-Hall demain.

Il est assez probable qu'on décidera si les élections auront lieu maintenant ou non.

Il est un fait certain, c'est que les listes électorales seront prêtes le 20 octobre prochain.

Il est un autre fait, peut-être moins certain toutefois, c'est que les élections seront terminées à la fin de novembre.

Des personnes, qui sont dans les secrets des deux, ajoutent que les libéraux calculent qu'il y aura une session au milieu de janvier, dans le cas où ils se maintiendraient au pouvoir, ce qui est peu probable.

LE MOUVEMENT JUDICIAIRE

L'hon. juge Routhier est nommé juge en chef de la Cour Supérieure

Québec, 26 septembre, (spéciale). — On affirme aujourd'hui, dans certains cercles, que la nomination de l'hon. juge Routhier, à la succession de Sir L.-N. Casault, comme juge en chef, est pratiquement faite. M. le juge Routhier, après Sir L.-N. Casault, est le plus ancien magistrat de la Cour Supérieure à Québec. Il fut d'abord nommé pour le district de Saguenay en 1872. Il est donc juge depuis trente-deux ans.

UNE TRISTE FIN

Un délégué au congrès des parlements trouvé mort dans sa chambre

New-York, 26 septembre. — On mande de Washington que M. Hector Van Dooklaer, greffier de la chambre des représentants, à Bruxelles, a été trouvé mort dans la chambre qu'il occupait à l'Arlington Hotel.

M. Van Doorslaer, en compagnie de plusieurs membres de la chambre des représentants et sénateurs de la Belgique, représentait son pays au congrès des parlements qui a eu lieu à Saint-Louis. Il s'était rendu vendredi à Mount Vernon où les membres du congrès avaient donné une couronne sur la tombe de Washington, et s'était ensuite rendu à la capitale.

Il avait dîné avec le ministre de Belgique. Au cours du dîner, il s'était senti malade et avait été transporté à l'Arlington Hotel où il a été trouvé mort dans la matinée.

Dans la matinée d'hier, un domestique chargé d'éveiller M. Van Doorslaer, a trouvé son maître mort.

REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES

M. et Mme Arthur Thériault remercient les parents et amis, qui ont bien voulu leur témoigner de la sympathie à l'occasion de la mort de leur fils bien-aimé, Joseph-Arthur,

La Guerre Russo-Japonaise

Une dépêche du général Kouropatkine annonce que les Japonais se préparent à tenter un vaste mouvement tournant à l'est de Moukden

Une nombreuse force japonaise s'avance de Liao-Yang à Sianchan et des escarmouches ont lieu dans la vallée de la rivière Hun

UN VASTE MOUVEMENT TOURNANT

Saint-Petersbourg, 26 septembre. — On a reçu du général Kouropatkine une dépêche annonçant que les Japonais se préparent à tenter un vaste mouvement tournant à l'est de Moukden.

Une nombreuse force marche de Liao-Yang, par la route de Taïché, sur Sianchan.

Des escarmouches ont eu lieu dans la vallée de la rivière Hun et à l'Inpu, entre Bentsiaputzé et le chemin de fer.

Il y a eu de fortes pertes à l'Inpu.

AU DEFILE DE KAOYOU

Saint-Petersbourg, 26 septembre. — Le général Sakharoff, dans une dépêche datée d'hier, annonce que l'avant-garde japonaise, au cours de ces jours derniers, a tenté d'occuper le défilé de Kaoyou, qui commande la route de Fushun, mais qu'elle a été repoussée par un détachement de l'avant-garde russe.

Tout est tranquille sur le front sud, bien que des coups s'échangent chaque jour et que des escarmouches aient lieu entre avant-postes.

LA REORGANISATION DES FORCES RUSSES

Saint-Petersbourg, 26 septembre. — 1 heure 5 minutes du soir. — La réorganisation des forces russes en Extrême-Orient, par la nomination du général Gripenberg (commandant du 3e corps d'armée dans la province de Vilna) au commandement de la seconde armée a été accueillie avec grande satisfaction par la presse.

Le "Nouvel Univers" lui-même, qui insistait sur la promotion du général Kouropatkine au grade de commandant en chef, reconnaît l'impossibilité de confier toute l'énorme armée qu'on doit rassembler au commandement des forces actuellement en campagne.

Les autres journaux approuvent chaleureusement la formation d'une seconde armée et l'évidente détermination de poursuivre la guerre avec un redoublement de vigueur.

Le "Svict", dont le rédacteur, M. Kamaroff, est un ancien colonel, ce qui le met en état d'apprécier l'importance de cette nouvelle mesure, dit :

"Jusqu'ici le général Kouropatkine a été le chef de toutes les forces de terre en Extrême-Orient. Bien qu'il ait joui de la plus complète indépendance, en réalité il n'a été nommé qu'en qualité d'assistant du vice-roi. Toutefois, toute la responsabilité retombe sur lui. Il va maintenant la partager avec le général Gripenberg et tous deux seront sous la direction d'un commandant en chef."

Au début de la guerre, tout le monde répétait qu'il était probable que le grand-duc Nicolas-Michailovitch serait le commandant en chef. Le bruit court de nouveau qu'il sera placé au commandement en chef des forces russes en Extrême-Orient.

LA MARCHE EN AVANT DES JAPONAIS

Saint-Petersbourg, 26 septembre. — 5 heures du soir. — La cause de l'extrême lenteur de la marche des Japonais sur Moukden se trouve expliquée par une dépêche reçue cette après-midi du général Kouropatkine. Cette dépêche démontre que le feld-marschal Oyama n'a pas encore concentré toutes ses forces. De nouvelles troupes arrivent constamment à Bentsiaputzé, tandis que d'autres troupes, qui ont atteint Liao-Yang récemment, remontent la

rivière Taïché et se dirigent sur Sianchan. On suppose que ces renforts viennent du Japon.

Il est maintenant évident que les Japonais ont l'intention, quand leur quatrième armée à Sianchan sera suffisamment forte, de recourir à leur tactique favorite, le mouvement tournant, de faire un grand déploiement de forces contre la gauche de Kouropatkine et de forcer l'évacuation de Siantsin.

Il est manifeste qu'ils font la reconnaissance du terrain sur lequel l'armée de Sianchan opérera et traversera la rivière.

Pendant ce temps, le général Kouropatkine essaye de saisir et de traverser la rivière Hun au loin, à l'est de Moukden. De là il redescendra la rivière et coopérera avec la quatrième armée de Sianchan, tandis que les généraux Okou et Nodou occupent l'attention de Kouropatkine au sud de Moukden.

Les attaques sur le défilé de Da et sur Sanlingku, le 26 septembre, ont été les premiers indices de ce vaste mouvement de flanc.

Kouropatkine fait rapport que des escarmouches japonaises ont été rencontrées près de la rivière Hun, à mi-chemin de Moukden, essayant de capturer le défilé de Kaoyou, à dix milles au nord-est de Bentsiaputzé, afin de déloger la route de Fushun. Il annonce aussi que les avant-postes d'Okou et de Nodou ont eu des escarmouches avec les Cosaques près d'Inpu, entre Bentsiaputzé et le chemin de fer.

Après avoir fait la revue des troupes à Odessa, l'empereur se rendra à Kishineff et dira adieu à la 11e division, célèbre par son passage du Danube sous les ordres du général Dragomiroff. Ce dernier assistera probablement à la cérémonie.

SA SAINTETE LIE X

Le Souverain Pontife adresse au cardinal-vicaire de Rome une protestation contre le congrès des libres-penseurs dans la Ville Eternelle

Le Pape ordonne une cérémonie solennelle d'expiation qui aura lieu, jeudi, dans toutes les basiliques de Rome

Rome, 26 septembre. — Le Pape a adressé au cardinal-vicaire, une protestation contre le congrès des libres-penseurs, tenu ici, la semaine dernière.

Le texte de la protestation sera publiée ce soir.

Le cardinal-vicaire va inviter les catholiques à assister à une cérémonie d'expiation qui aura lieu dans toutes les basiliques de Rome, jeudi prochain.

Rome, 26 septembre. — 5 heures 40 minutes du soir. — Le Pape, dans sa lettre au cardinal Respighi, son vicaire général, dit :

"Une nouvelle cause d'amertume est venue s'ajouter aux nombreuses inquiétudes qui, en particulier de notre temps, accompagnent le gouvernement de l'Eglise Universelle. Nous avons appris avec une profonde douleur, que les partisans de la libre-pensée se sont réunis à Rome. Et l'écho douloureux de leurs discours, est malheureusement confirmé par leurs affreux desseins. L'intelligence est le plus noble

don que le Créateur nous ait fait, mais elle devient sacrilège lorsqu'elle se soustrait à la dépendance où elle est à l'égard du Tout-puissant, en rejetant la direction et l'appui de la vérité divine."

Continuant, le Pape dit que l'insulte a été d'autant plus grave que les libres-penseurs se sont réunis à Rome, la cité destinée à être la dépositaire de la foi, lui enlevant par là son titre de Siège paisible, respecté, du Vicaire du Christ.

"Nous faisons en conséquence nôtre, ajoute le Pape, l'offense faite à Dieu et en ressentons dans notre cœur toute l'amertume."

Le Pape reconnaît que, même dans cette occasion, Dieu lui a envoyé une consolation : la manifestation de filiale affection que lui ont faite hier les mille membres de l'Association Catholique de la Jeunesse française, mais le Saint-Père, veut qu'il y ait à Rome une cérémonie solennelle, d'expiation pour cet outrage à la Divine Maesté et pour défendre la bonne renommée de la cité.

DANS LA CAPITALE FEDERALE

Trois constables sont suspendus en attendant la réorganisation de la police

Ottawa, 26 septembre. — A une assemblée des commissaires de police, qui a eu lieu avant-hier, les constables Prud'homme, Dufresne et McKinnon, ont été suspendus, en attendant la réorganisation de la police.

Ces différents constables ne désirent pas faire de déclarations maintenant, mais ils disent qu'ils pourront facilement se disculper des accusations qui pèsent sur eux.

La commission de police se compose des juges O'Keefe et McTavish, de même que du maire Ellis, du greffier de la cour de police et du chef de police Powell. C'est là la commission qui se propose de faire la réorganisation de la police d'Ottawa.

Les policiers McKinnon, Prud'homme et Dufresne ont été suspendus, les premiers pour ne pas avoir rapporté plus tôt le fait que Dufresne vit avec une femme qui n'est pas sa femme. Ce dernier dit qu'il est prêt de prouver son innocence.

Naples, 26 septembre. — L'éruption du Vésuve continue, et, bien qu'elle soit un peu moins violente, elle est encore très imposante et son éclat est augmenté par la rupture de la

croûte qui entourait le cratère, et qui, rejetée avec des tremblements, des grondements et des explosions, donnait l'illusion que toute la montagne se fendait de haut en bas.

LE VESUVE

JOHN REDMOND

Les chef irlandais a parlé à Toronto, hier soir

Toronto, 26 septembre. — John Redmond, M.P., a parlé à deux assemblées ici ce soir. La salle de l'association ne pouvait, de beaucoup, contenir la foule qui voulait entendre le chef irlandais.

Il a consacré la plus grande partie de son discours à la discussion de l'état de choses actuel en Irlande.

MORT DE MGR BROCHU

Southbridge, Mass., 26 septembre. — Mgr. George Brochu, curé de la paroisse de Notre-Dame, est mort ce soir, à l'âge de 63 ans.

UN INFANTICIDE

Toronto, 26 septembre. — Alex. Martin, soldat de la compagnie "C", caserne Stanley, et une femme, qu'on dit être sa femme Ethel, qui sont en état d'arrestation, ont admis qu'ils ont tué leur petit garçon âgé de six mois, le 3 août, en faisant une promenade en chaise.

Cela dévoile le mystère de Goots-worth.

Martin a avoué avoir tué l'enfant avec une rame, dans la chaise.

FEU Mme J. N. DUBRULÉ

St-Hyacinthe, 26 septembre. — Madame J.-N. Dubrulé, femme du fabricant de corsets de St-Hyacinthe, est morte ici vendredi soir, à l'âge de 51 ans.

A LEVIS

Québec, 26 septembre (Spéciale). — Une grande retraite spécialement pour les femmes, a été commencée, hier, à Lévis, à l'occasion du Jubilé de l'Immaculée-Conception. Cette retraite sera suivie d'une autre, pour les jeunes filles. Le V. P. Adams, Jésuite, est le prédicateur.

MORT SUBITE

Québec, 26 septembre (Spéciale). — Un nommé Richard, est mort subitement hier matin. Le coroner tiendra une enquête demain.

LORD ET LADY MINTO

Ottawa, 26 septembre. — Son Excellence le gouverneur-général et Lady Minto ont leur suite sont arrivés à Ottawa de bonne heure ce matin.

DANS LE COMTE DE SAINT-HYACINTHE

Brillantes et nombreuses assemblées tenues par les conservateurs à Saint-Hyacinthe et à Saint-Denis

St-Hyacinthe, Qué., 26 septembre. — Les conservateurs du district de St-Hyacinthe, ont ouvert la campagne, hier, à St-Denis, devant environ cinquante personnes, et si on en juge par la réception faite aux orateurs, ce jour-là donnera à M. Taché beaucoup plus de voix à la prochaine élection, qu'à la récente élection partielle.

MM. A. Charron et V. Jalbert, les deux maires de St-Denis, ont présidé l'assemblée.

L'honorable L.-O. Taillon et MM. J.-G.-H. Bergeron, J. Loranger et J. de L. Taché, adressèrent la parole à l'assemblée.

Dans la soirée, la campagne a été ouverte à St-Hyacinthe, et une foule immense a écouté les orateurs avec attention durant trois heures.

M. A.-O. Beauchemin a été choisi comme président de l'assemblée et a présenté M. A. Labelle, de Montréal, comme premier orateur.

M. Labelle a vertement critiqué les actes des libéraux, depuis qu'ils sont au pouvoir. Il a blâmé la méthode adoptée par le gouvernement, pour encourager le travail des prisons. Il a cité le cas où le gouvernement a acheté une quantité de ficelle du pénitencier de Kingston, à 4-1-2 cents la livre, et l'a ensuite vendue à 13-1-2 cents, privant ainsi l'ouvrier d'ouvrage. Traitant ensuite de la question de corruption électorale, il a parlé de la division St-Jacques de Montréal, disant que des gens coupables de corruption avaient été emprisonnés, puis remis en liberté avant l'expiration de la moitié de leur temps. Il a rappelé que les libéraux, avant d'arriver au pouvoir, avaient promis de diminuer les dépenses, et qu'au lieu de cela, ils les avaient augmentées d'une trentaine de millions de dollars.

M. Charles Beauchemin a été l'orateur suivant. Il a dit que le gouvernement avait fait de la politique d'immigration du gouvernement. Beaucoup d'immigrants profitaient de la bonté du Canada pour obtenir des passages gratuits et ne restaient jamais ici, mais, en arrivant, allaient directement aux Etats-Unis.

Il a parlé en termes vigoureux contre les nombreuses commissions qu'on est en train de nommer.

M. Taché a dit que c'était la première occasion qu'il avait de remercier les électeurs de l'appui qu'ils lui avaient donné à la dernière élection.

En quelques mots, il a exposé les raisons pour lesquelles tous les honnêtes gens devraient refuser d'appuyer le gouvernement actuel. Il a donné des chiffres montrant comment les crédits pour la province avaient augmenté.

La plus grande partie de cet argent avait été donné aux districts où le gouvernement craignait d'être battu.

L'UNITED-STATES SHIP-BUILDING CORPORATION

L'une de ses anciennes propriétés a été vendue hier à l'enchère

San-Francisco, Cal., 26 septembre. — L'Union Iron Works, autrefois l'une des propriétés de l'United States Shipbuilding Corporation, a été vendue à l'enchère aujourd'hui, par ordre de la Cour Fédérale de district de New-Jersey.

Il n'y a eu qu'un seul enchérisseur, Francis D. Pollock, représentant de la compagnie réorganisée, dont soixante-quinze pour cent du stock sont détenus par M. Charles M. Schwab.

L'enchère de M. Pollock, la plus basse qui pouvait être faite aux termes de la vente, a été de \$1,700,000 et a été acceptée. L'enchérisseur a fait un dépôt de chèques certifiés au montant de \$185,000.

La propriété de la Harlan & Hollingsworth à Wilmington, Del., est maintenant la seule des anciennes propriétés de l'United States Shipbuilding Co., qui n'est pas encore contrôlée par le comité de réorganisation.

ENNUYE ET FATIGUE

L'Hon. M. Fitzpatrick abandonnerait bientôt la vie politique

Québec, 26 septembre, (spéciale). — L'opinion publique se confirme de plus en plus ici que l'hon. M. Fitzpatrick abandonnera la vie politique aussitôt qu'il en aura l'occasion. Quelqu'un qui le voit souvent et qui me paraît relater assez fidèlement son opinion, disait hier :

"Fitzpatrick est ennuyé et fatigué d'un tribunal ecclésiastique composé de Mgr Tétu, Mgr Gagnon, le R.P. Jodan, supérieur des Pères du Sacré-Cœur, et le R.P. Girard, des Pères de Ste-Croix."

DANS LA VIEILLE CAPITALE

Jeudi prochain, dans la sacristie de la Basilique, sera commencé le procès en béatification des Pères Jésuites Daniel, Brebeuf, Jogues et Garnier

Québec, 26 septembre (spéciale). — Le procès en béatification des Pères Jésuites Daniel, Brebeuf, Jogues et Garnier, sera commencé jeudi prochain dans la sacristie de la Basilique de Québec. Plusieurs témoins seront entendus dont les principaux sont : l'hon. T. Chapais, Dr N.-E. Donné, M. J.-E. Roy, l'abbé A. Gosselin, M. l'abbé Scott, curé de Sainte-Foye, M. l'abbé Leccocq, supérieur

des Sulpiciens, la Révérende Mère St-Marc, des Ursulines et la Révérende Mère St-André, de l'Hôtel-Dieu.

Les témoignages seront entendus par un tribunal ecclésiastique composé de Mgr Tétu, Mgr Gagnon, le R.P. Jodan, supérieur des Pères du Sacré-Cœur, et le R.P. Girard, des Pères de Ste-Croix.

LA MORT DE FRASER

Ottawa, 26 septembre. — La police a été saisie de l'affaire du nommé G. A. Fraser, trouvé mort et affreusement mutilé, sur le côté de la voie ferrée, à Ottawa Est, mercredi dernier. On s'est occupé de l'affaire en question et on en est venu à la conclusion que le malheureux a été probablement assassiné.

Les détectives sont sur la piste des camarades de la victime.

AMUSEMENTS

ACADEMIE | TOUTE CETTE SEMAINE
C'est l'annonce par dans la "Gazette".
Nuit de mercredi, jeudi et samedi.
CHATELAIN GRANT, dans
The Awakening of Mr. Pipp
Prix: 25c, 50c, 75c. Semaine prochaine:
JOSEPH MURPHY. 25-27

THEATRE FRANCAIS | Tous les après-midi et soirs.
CETTE SEMAINE, Le Capitaine
The Brigadiers
Présenté par HAYES comme
THE WISE GUY
Prix: 25c, 50c, 75c. Semaine prochaine:
THE TROCADERO. 25-27

Réception Publique

EN L'HONNEUR DE
MM. JOHN E. REDMOND, M.P.
CAPT. DONNELAN, M.P.
PATRICK O'B. JEN, M.P.
Députés du "Inst. Parliamentary Party."
Windor Hall
Jeudi, 29 Septembre, à 8.30 h. p.m.
Sièges Réservés, 50 cts.
Admission générale, 25 cts.

Billets en vente au saloir de piano J.
W. Shaw, 2274 rue St-Catherine.
MM. Redmond, 2036 rue Notre-Dame.
John Tucker, 43 rue McGow.
M. Sharkey, 1338 rue Notre-Dame.
25-27

DIVERS

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2621. — Dame Emile Latendresse,
de la cité et du district de Montréal,
a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Emile Latendresse, 12
travail, du même lieu. — M. J. B.
Lafontaine, J. A. David, avocat de la
demanderesse. 25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT
DE MONTREAL. Cour Supérieure.
No 2628. — Dame Rachel Couvreur,
de la cité et du district de Montréal, épouse
de M. Joseph Couvreur, du même endroit,
commerçant, et défendeur, a été prise en action en séparation de
biens d'avec son époux, le défendeur,
M. Joseph Couvreur, 25 août 1904. — CHANESHA
COUPER, requérante pour la plaider.
25-27

THEATRE DES NOUVEAUTES

TEL. EST 1895
SEMAINE DU 26 SEPTEMBRE
DIVORCES. VICTORIAN SARDON.
Intermède. Place au 3e acte, par
M. J. B. Lafontaine. Matinée et
soirée. 25-27

THEATRE NATIONAL 1440 Ste.
Catherine. Tel. 1770.
SEMAINE DU 26 SEPTEMBRE 1904
L'HONNEUR DU NOM
Prix: Matinée: 10c, 15c, 25c et 50c.
Soirée: 10c, 25c, 50c et 100c.

NOUVELLES DE CHICOUTIMI

Au conseil de ville. — Les travaux municipaux. — La vitesse des trains. — Conférences pédagogiques. — Nommé chef de gare. — Mariage à l'horizon. — Nommé conducteur de malles. — Une nouvelle succursale. — De retour. La Cour Supérieure et la Cour de Circuit

24 septembre, 1904.
Lundi il y a eu une séance générale du conseil de ville. M. le maire J. Edm. Savard était présent ainsi que les conseillers: Lépine, Villeneuve, Brassard et Tremblay.

M. O. Tremblay, avocat, est prié d'agir comme greffier pro-tempore. Après la lecture du procès verbal, le règlement 122 est en deuxième lecture, adopté et signé séance tenante.

La maison Coté, Boivin et Cie, a fourni des tuyaux pour les égouts au montant de \$1,300.

M. le maire annonce qu'il a reçu une lettre du secrétaire du département des postes, accusant réception de la copie des résolutions passées par le conseil au sujet de l'emplacement du bureau de poste.

Le conseil a accepté la soumission de M. Jos. Duchesne qui s'engage, à faire 300 pieds de la rue Lorne, en face des nouvelles maisons, pour la somme de \$150.

Le conseil donne ordre au greffier de demander à la compagnie du chemin de fer de construire deux traverses dans les rues Lorne et Sainte-Anne.

M. le maire demande aux conseillers s'il n'est pas opportun de faire poser les égouts dans le quartier ouest. Tout le conseil se montre favorable à ce projet et l'on décide de demander des soumissions.

On termine la séance par une bonne mesure, en décidant de faire arranger et mettre du gravier dans l'avenue Labrecque. M. Lépine est nommé pour surveiller ces travaux.

La ville fait entreprendre l'actuellement de grands travaux. Un trottoir a été posé sur une partie de la rue Cartier et de l'avenue Lafontaine. On se propose d'en construire six autres rues.

Dans l'avenue Labrecque, on rencontre de grandes difficultés à creuser pour poser les égouts. Sur l'avenue Morin les travaux sont poussés activement.

La ville va faire mettre du gravier dans l'avenue Labrecque. Elle se propose aussi de faire construire un canal d'égouts dans la partie populaire du Bassin.

M. Bain, de la Compagnie du Québec et Lac Saint-Jean, était à Chicoutimi dimanche et a tenu une conférence à la suite d'une plaquette portée contre le mécanicien d'un convoi de fret qui avait traversé la ville à grande vitesse.

Les convois ne doivent pas traverser les rues de la ville à une plus grande vitesse que 4 milles à l'heure.

M. l'inspecteur Savard commença lundi prochain à visiter les écoles de la région et à donner des conférences pédagogiques.

M. Savard se rendra d'abord à St-Félicien les 26 et 27 septembre. Les institutrices de Saint-Méthode, de Rivière-Dorée, de Saint-Prime et de St-Félicien doivent y assister.

Puis à Normandin, les 28 et 29, les institutrices de Normandin, d'Albanel, de Péribonka et de Mistassini doivent y assister.

Les 3 et 4 octobre à Saint-Joseph d'Alma, les institutrices d'Alma, de Saint-Joseph de Marie, de Saint-Henri de Tallon (la Pipe) et d'une partie de Saint-Gédéon de Grandmont doivent y assister.

Les 5 et 6 octobre à Sainte-Anne, les institutrices de Sainte-Anne, de St-Léonard, de Bourget et de Lac-Clair, doivent y assister.

Les 7 et 8 octobre à Jonquières, les institutrices de Jonquières, de Saint-Charles-Borromée et de Saint-Cyrille doivent y assister.

Les 10 et 11 à Roberval, les institutrices de Roberval de Sainte-Eulgène, du Grand et du Petit Péribonka et celles de l'école des sauvages doivent y assister.

Les 17 et 18 octobre à Saint-Jérôme, les institutrices de Saint-Jérôme, de Saint-André et d'une partie de Saint-Gédéon de Grandmont doivent y assister.

Les 19 et 20 octobre à la station de Chambray, les institutrices de Chambray, de Saint-François de Sales, de Lac-Bouchette et de Lac des Commissaires doivent y assister.

Les 24 et 25 octobre à la station d'Hébertville, les institutrices d'Hébertville, de la paroisse et du village de Saint-Bruno, de Kénogami et d'une partie de Saint-Gédéon de Grandmont doivent y assister.

Les 26 et 27 octobre à la Grande-Bale, les institutrices de la Grande-Bale, village et paroisse, de Saint-Félix d'Otis, du canton Ferland et du Cap-à-l'Est, doivent se rendre à l'école modèle du village.

Les 28 et 29 à Saint-Alphonse, les institutrices du village et de la paroisse de Saint-Alphonse, du Cap-à-l'Ouest et de la Descente-de-Femmes doivent y assister.

Les 3 et 4 novembre dans la ville de Chicoutimi, au Couvent, les institutrices de la ville, de la paroisse, de Latérette et de Saint-Fulgence doivent y assister.

M. Lévesque, ancien agent de station à Jonquières, vient d'être nommé chef de gare à Chicoutimi, pour remplacer M. Geo. Lizotte qui a démissionné.

Il nous fait plaisir d'annoncer pour lundi, le 26 du courant, le mariage de M. Henri Gagné, d'Alma, avec Mlle Ethel Kane, de Batiscan.

M. Victorien Picard, autrefois de Montréal et qui était ces jours derniers à Chicoutimi, est parti pour Québec.

Le R. P. LeDoré, ancien curé de la paroisse du Sacré-Cœur, est à Chicoutimi.

M. Armand Boly, avocat de Roberval, est venu passer le dimanche dans sa famille.

M. Geo. Lizotte est de retour d'un voyage à Québec.

M. Alfred Morrier, de Sherbrooke, est venu s'établir à Chicoutimi.

M. Jos. Duguay, depuis long-

THEATRE NATIONAL

1440 Ste. Catherine. Tel. 1770.
SEMAINE DU 26 SEPTEMBRE 1904
L'HONNEUR DU NOM
Prix: Matinée: 10c, 15c, 25c et 50c.
Soirée: 10c, 25c, 50c et 100c.

NOUVELLES DE CHICOUTIMI

Au conseil de ville. — Les travaux municipaux. — La vitesse des trains. — Conférences pédagogiques. — Nommé chef de gare. — Mariage à l'horizon. — Nommé conducteur de malles. — Une nouvelle succursale. — De retour. La Cour Supérieure et la Cour de Circuit

24 septembre, 1904.
Lundi il y a eu une séance générale du conseil de ville. M. le maire J. Edm. Savard était présent ainsi que les conseillers: Lépine, Villeneuve, Brassard et Tremblay.

M. O. Tremblay, avocat, est prié d'agir comme greffier pro-tempore. Après la lecture du procès verbal, le règlement 122 est en deuxième lecture, adopté et signé séance tenante.

La maison Coté, Boivin et Cie, a fourni des tuyaux pour les égouts au montant de \$1,300.

M. le maire annonce qu'il a reçu une lettre du secrétaire du département des postes, accusant réception de la copie des résolutions passées par le conseil au sujet de l'emplacement du bureau de poste.

Le conseil a accepté la soumission de M. Jos. Duchesne qui s'engage, à faire 300 pieds de la rue Lorne, en face des nouvelles maisons, pour la somme de \$150.

Le conseil donne ordre au greffier de demander à la compagnie du chemin de fer de construire deux traverses dans les rues Lorne et Sainte-Anne.

M. le maire demande aux conseillers s'il n'est pas opportun de faire poser les égouts dans le quartier ouest. Tout le conseil se montre favorable à ce projet et l'on décide de demander des soumissions.

On termine la séance par une bonne mesure, en décidant de faire arranger et mettre du gravier dans l'avenue Labrecque. M. Lépine est nommé pour surveiller ces travaux.

La ville fait entreprendre l'actuellement de grands travaux. Un trottoir a été posé sur une partie de la rue Cartier et de l'avenue Lafontaine. On se propose d'en construire six autres rues.

Dans l'avenue Labrecque, on rencontre de grandes difficultés à creuser pour poser les égouts. Sur l'avenue Morin les travaux sont poussés activement.

La ville va faire mettre du gravier dans l'avenue Labrecque. Elle se propose aussi de faire construire un canal d'égouts dans la partie populaire du Bassin.

M. Bain, de la Compagnie du Québec et Lac Saint-Jean, était à Chicoutimi dimanche et a tenu une conférence à la suite d'une plaquette portée contre le mécanicien d'un convoi de fret qui avait traversé la ville à grande vitesse.

Les convois ne doivent pas traverser les rues de la ville à une plus grande vitesse que 4 milles à l'heure.

M. l'inspecteur Savard commença lundi prochain à visiter les écoles de la région et à donner des conférences pédagogiques.

M. Savard se rendra d'abord à St-Félicien les 26 et 27 septembre. Les institutrices de Saint-Méthode, de Rivière-Dorée, de Saint-Prime et de St-Félicien doivent y assister.

Puis à Normandin, les 28 et 29, les institutrices de Normandin, d'Albanel, de Péribonka et de Mistassini doivent y assister.

Les 3 et 4 octobre à Saint-Joseph d'Alma, les institutrices d'Alma, de Saint-Joseph de Marie, de Saint-Henri de Tallon (la Pipe) et d'une partie de Saint-Gédéon de Grandmont doivent y assister.

Les 5 et 6 octobre à Sainte-Anne, les institutrices de Sainte-Anne, de St-Léonard, de Bourget et de Lac-Clair, doivent y assister.

Les 7 et 8 octobre à Jonquières, les institutrices de Jonquières, de Saint-Charles-Borromée et de Saint-Cyrille doivent y assister.

Les 10 et 11 à Roberval, les institutrices de Roberval de Sainte-Eulgène, du Grand et du Petit Péribonka et celles de l'école des sauvages doivent y assister.

Les 17 et 18 octobre à Saint-Jérôme, les institutrices de Saint-Jérôme, de Saint-André et d'une partie de Saint-Gédéon de Grandmont doivent y assister.

Les 19 et 20 octobre à la station de Chambray, les institutrices de Chambray, de Saint-François de Sales, de Lac-Bouchette et de Lac des Commissaires doivent y assister.

Les 24 et 25 octobre à la station d'Hé

LE JOURNAL

MONTREAL, 27 SEPTEMBRE, 1904.

TARIF LA POLITIQUE NATIONALE

Le Congrès des Manufacturiers est terminé, mais son œuvre reste, et la profonde impression qu'il a créée dure encore. Cette convention aura surtout rendu un service inappréciable à tous les gens d'affaires, en leur fournissant une vue claire et nette de la situation économique actuelle. Sir Wilfrid a fait mine de n'en rien voir, sous son masque d'impassibilité, mais l'électeur, qui n'a pas les mêmes raisons de dissimuler ses sentiments, sera sans doute reconnaissant aux délégués d'avoir jeté une si vive lumière sur les lacunes extraordinaires de notre système fiscal.

Parmi les documents les plus remarquables que laisse le Congrès, et qui serviront à faire l'éducation de l'électeur, il faut signaler en premier lieu le discours si vigoureux et si élaboré de M. George E. Drummond, président de l'Association des Manufacturiers Canadiens. Nous en avons déjà conseillé la lecture attentive à tous ceux qui ont le désir sincère de se former une opinion. Ils y trouveront une mine précieuse de renseignements; ils admireront l'ordonnance superbe des arguments qu'appuient les faits et les statistiques les plus concluantes, et ils ne pourront s'empêcher de se rendre à l'évidence.

M. Drummond, quoi qu'il ait traité plus spécialement du tarif, a touché tous les aspects du développement national. Nous croyons utile d'attirer l'attention toute particulière de nos lecteurs sur les judicieuses observations qui suivent relativement à la politique rétrograde du gouvernement.

Nous importons présentement de l'étranger des produits manufacturés, en partie ou en entier, pour une valeur de \$149,000,000. Cette invasion de produits étrangers est nécessairement au détriment de l'ouvrier canadien. L'on nous affirme que, sous un tarif bien fait, le Canada pourrait très bien se fournir à lui-même, \$60,000,000 au moins des produits qu'il importe aujourd'hui.

Et ce n'est pas l'opinion plus ou moins suspecte d'un politicien en campagne que nous donnons ici; c'est l'affirmation d'un des hommes d'affaires les plus distingués du pays. Ce n'est pas au nom d'un parti que M. Drummond prétend parler, c'est au nom de l'industrie qui ne cherche qu'une chose: sa plus grande prospérité et, avec elle, celle de tout le Canada.

Un avertissement qui part d'une aussi haute autorité, mérite assurément d'être pris en considération, surtout lorsqu'il est appuyé sur les faits.

La fabrication de \$60,000,000 de produits en plus signifie du travail pour 43,000 ouvriers de plus au Canada; elle signifie un essor nouveau donné à nos grandes cités manufacturières et peut-être la création de villes nouvelles; elle signifie enfin, par l'augmentation de la population, une demande de produits agricoles pour une vingtaine de millions. En voit-on par là de quelle importance serait, pour le bien-être général du Canada, une politique vraiment nationale qui s'inspirerait de nos véritables intérêts.

S'il est vrai qu'une politique canadienne assurerait à nos producteurs \$60,000,000 qui vont aujourd'hui à l'étranger, il s'ensuit que la politique contraire, c'est-à-dire celle du gouvernement Laurier, nous coûte également \$60,000,000.

Sans doute, ces chiffres ne sont qu'approximatifs, quoiqu'ils résultent d'une enquête impartiale, et nous n'entendons pas dire que ces \$60,000,000 seraient tout profit, puisqu'il faut tenir compte de la matière brute et de la main d'œuvre. Mais attendu

que cet argent serait dépensé dans le pays, il n'en reste pas moins que c'est un immense avantage pour tout le Canada.

Personne ne contestera que l'augmentation de notre production soit désirable. Mais alors, pourquoi le gouvernement refuse-t-il si obstinément de rajuster son tarif de façon à ce que ces \$60,000,000, au lieu d'aller à l'étranger, restent aux Canadiens?

La réponse est facile pour tous ceux qui ont un peu observé et qui sont au courant du mouvement politique de ces dernières années. Les hommes politiques qui détiennent aujourd'hui le pouvoir ne peuvent souffrir l'idée de protection; s'ils obtiennent quelque fois à une trop forte pression du sentiment populaire et s'ils accordent quelque maigre soutien aux intérêts canadiens, ils le font à contre-cœur, et dans le secret espoir qu'il ne sera pas efficace.

Tout extraordinaire qu'elle paraisse, cette attitude du gouvernement n'est que trop vraie hélas! C'est à croire que les libéraux sont des tenants de l'internationalisme et qu'ils ne croient pas à la nation canadienne. Le libre-échange forme l'article principal de leur credo. Leurs chefs ont toujours dénoncé violemment toute législation qui tendait à restreindre l'invasion des produits étrangers et à assurer la protection des industries canadiennes. Même depuis qu'ils ont décliné leur programme à tous les vents, pour se maintenir au pouvoir, ils ont conservé toutes leurs préférences pour leur vieille utopie, et ils n'ont pas abandonné l'espoir d'y amener, de gré ou de force, l'électeur canadien.

Mais ils vont être rudement démentés, car le peuple en a assez de cette politique hésitante, de ces vacillations perpétuelles. Il veut une politique nationale qui ait quelque souci de lui, et il a le droit de l'avoir. Mais il comprend maintenant que pour cela il lui faut un gouvernement nouveau. Et il va redemander au grand parti de la protection, au parti conservateur, de le remettre sans retard sur la voie du progrès et de le sauver du péril libéral.

SIGNES DES TEMPS

Le discours de sir Wilfrid Laurier au banquet des manufacturiers prouve que notre premier ministre n'est pas près d'adopter une théorie définitive en matière de tarif. L'opportuniste est encore pour lui la suprême loi.

L'opportunisme n'est pas une doctrine; il est la négation de toute doctrine.

Qu'y pouvons-nous faire?

La majorité de M. Ross, premier ministre d'Ontario, se trouve aujourd'hui réduite à une voix, celle de l'Ontario. D'aucuns prétendent que c'est encore beaucoup pour un politicien dont le seul scrupule a été de ne négliger aucun moyen pour se maintenir au pouvoir.

L'honorable juge François Langelier, nant de promesses alléchantes, n'obtiendra donc toujours rien dans le partage des faveurs gouvernementales!

Si on en croit les rumeurs qui courent la rue, l'hon. juge Choquette a donné sa démission comme juge dans le district d'Arthabaska, pour devenir sénateur et organisateur des forces ministérielles autour de Québec.

L'honorable juge Routhier serait fait juge en chef de la Cour Supérieure et "sire" en conséquence.

Sir A.-P. Pelletier comblerait le vide laissé sur le Banc par la retraite de Sir L.-N. Casault.

M. Cannon, procureur général suppléant, monterait sur le siège de l'hon. juge Choquette à Arthabaska, et serait remplacé à son poste par son propre fils, aujourd'hui membre de la société légale Fitzpatrick, Parent, Taschereau, Roy et Cannon.

M. A. Malouin, député de Québec-Centre, nommé juge à Trois-Rivières avec M. Tourigny, compléterait la liste des députés qui se placent à la veille des élections.

On assure que ces diverses nominations sont déjà un fait accompli et seront tout de suite annoncées officiellement.

On ne sait encore rien de la date où il faudra apprendre le résultat de la grande bataille qui va s'engager. Sir Wilfrid Laurier se montre rétif, disent les dernières dépêches. Serait-il aussi craintif?

M. Charles Macle, sera battu dans Bonaventure aux prochaines élections, disent les pronostics inscrits en grosses lettres au calendrier politique. M. Crockett, son adversaire, ne fera de lui qu'une bouchée. Les traces du scandale du chemin de fer Kamouraska-Témiscouata ne sont pas près de s'effacer!

Les électeurs de Bonaventure y regarderont à deux fois avant de réélire M. Macle.

Une réflexion de l'"Événement", de Québec:

"La 'machine' est-elle rendue au bout de ses ressources? Peut-être que non. Alors le peuple endurera-t-il cela encore longtemps? Un brave homme, écoutant son voisin lire ces révélations à mi-voix, disait, l'autre jour, dans son langage honnête: 'Mais, monsieur, comment ce que ça fait que ces gens-là ne se font pas prendre?' Cela se fait, mon ami, que vous n'avez pas l'énergie de les arrêter. Cela se fait que vous votez peut-être encore pour le parti qui a permis, encouragé, voulu cette corruption. Cela se fait que vous oubliez trop facilement votre intérêt pour l'intérêt du parti. Vous vous plaignez que le gouvernement coûte cher. Et vous ne réfléchissez pas que celui qui passe un temps d'élections, ses poches bourrées d'argent et sa voiture chargée de boisson, a pris cet argent quelque part. Ou qu'il l'a gagné par quelque scandale, vous ne pensez pas qu'il faut, pour arrêter le scandale, faire voter le parti du devoir d'un citoyen. Que répondez-vous au travailleur qui vous demande de surveiller le bureau de vote, de voir aux listes, de défendre courageusement vos idées?"

"Le mal serait vite guéri si vous exigiez des hommes publics l'honnêteté que vous apportez dans la transaction de vos affaires. Si vous jugez impartialement et sévèrement les hommes politiques au lieu de les suivre aveuglément!"

Le mal s'introduit dans l'administration des affaires publiques, grâce à l'insouciance des honnêtes gens.

Soyons vigilants: c'est un cas de conscience.

En réponse à notre protestation d'hier, "La Presse" nous apprend que ce ne sont pas des politiciens libéraux qui ont demandé que le pèlerinage au cimetière soit rapproché; mais plutôt d'innombrables membres de l'Adoration nocturne.

D'accord, mais tout de même, comme dit l'autre, notre remarque subsiste. Ce sont des organes libéraux qui ont proposé la date du 30 octobre, avec l'intention que tout le monde connait.

Monsieur L.-N. Champagne, député de Wright à la Chambre des Communes, se troussait fort de ce temps-ci le voyage de Hull à Ottawa quotidiennement et supplie Sir Wilfrid de le briser juge avant la débacle. Le bruit s'affirme qu'il ne sera pas nommé juge avant les élections; et des mauvaises langues ajoutent que s'il manque son coup avant les élections, il ne sera jamais nommé. Sir Wilfrid veut que M. Champagne se représente dans le comté et se fasse élire pour compléter ses états de service au parti libéral et le justifier, par là, de donner une place de juge à un nouveau-né, au détriment de vieux libéraux libéraux. M. Champagne hésite et suggère comme son successeur, avec grandes chances de succès, soit le Dr Pelletier, son beau-frère, ou M. Devlin, le frère du député de Galway. M. Champagne, assure-t-on, ne veut plus se présenter, parce qu'il est certain d'être battu.

Les chances d'un candidat libéral dans le comté de Wright sont minces; la troupée parmi les libéraux fait de larges troupes au bénéfice des conservateurs. Nos amis sont unis et attendent avec impatience l'heure du combat. Il est une chose certaine, c'est que M. Champagne, conscient de sa grande impopularité, n'osera se risquer et que la tâche sera dévolue au Dr Pelletier, son beau-frère.

Le dernier acte à l'encontre la faction Barrette, le clan Devlin et les amis du Recorder Goyette et du notaire Henry Desjardins. Il n'y a rien qui embête autant le futur juge, sans compter les embarras qui lui viennent du comté de Pontiac, dont les électeurs et justiciables veulent un juge anglais.

Les malins disent que M. Champagne va certainement être candidat de nouveau, et que, s'il est élu, il ne fera, qu'une session et laissera la place à son beau-frère, le Dr Pelletier, et montera sur le banc. Tout est arrangé, paraît-il, pour que ça arrive comme ça. M. Champagne a le goût des combinaisons. En 1897, il se faisait imposer au comté par Sir Wilfrid, après avoir combiné avec M. Charles Devlin, qui désertait son mandat, pour une position en Irlande. Il croit que la même chose peut se répéter en 1904.

Il se ferait élire cette année sous le prétexte d'avoir un mandat qu'il remplirait pendant cinq ans, lorsqu'il est entendu que le Dr Pelletier et ses amis avec ce ne serait que pour une session et qu'ensuite il imposerait son beau-frère au comté.

Tout ceci est bien beau, mais nous prédisons à M. Champagne que ni lui ni son beau-frère ne seront élus dans le comté de Wright en 1904. Qu'ils essaient leur petit jeu et nous verrons!

M. Camille Piché, avocat et organisateur du parti libéral, annonce qu'il acceptera la candidature dans la division Sainte-Marie, si la convention la lui offre. C'est faire preuve d'un noble esprit de sacrifice, surtout après que l'exemple de Berthier a appris au brillant organisateur de la défile libérale, l'inconstance des conventions.

L'honorable M. Ross a déclaré son intention de prendre des mesures sévères pour faire cesser la corruption électorale qui démoralise l'Ontario.

Après celle-là, il faut tirer l'échelle. Nous n'avons qu'une confiance très limitée dans les incendiaires qui se font pompiers, et nous n'en avons pas du tout en M. Ross défenseur de la pureté électorale.

UN ECHOUEMENT

Le, May-Queen s'échoue et on craint qu'il ne soit perdu

St-Jean, N.-B., 26 septembre. — Le vapeur "May Queen" est échoué à Bayles Point, Grand Lake. Il fait beaucoup d'eau et on craint qu'il ne soit perdu.

Le "May Queen" est le vaisseau de passagers et de fret le mieux connu sur la rivière St-Jean. Il a été construit en 1889 et un tonnage bout de 540 tonnes et un tonnage net officiel de 540 tonnes. Il appartient à la May Queen Steamship Company, de Chipman, N.-B.

A QUEBEC

Ordinations à la Basilique

Québec, 26 septembre (spéciale). — De nombreuses ordinations ont été faites à la basilique samedi et hier, par S. E. Mar Bégin.

Dimanche, les ecclésiastiques dont les noms suivent ont été faits diacres: A. Gauthier, W. Cohn, J. Marceau, J. Fleury, A. Doucet, J. Bernier, J. Gauthier, J. Farrell, de Springfield, L. Perron de Rimouski et T. McLaughlin, de Portland.

Les ordinations suivantes ont eu lieu samedi: Ordres mineurs — L. Gauthier, R. Ruel, P. Chahout, Cy. Gagnon, E. Guillet, A. Lapointe, E. Labbé, F. Massé, L. Vien, J. Ferland, Ed. Guay, Québec; Jos. Moreau, O. Caron, Rimouski; P. Myrand, Nicolet; N. Lachance, Albany; P. O'Keefe, D. Breton, F. Lockart, W. Duke, St-Jean; N. B. P. Leblanc, D. Beaton, Antigonish; N. E. J. Moriarty, Marquette; E. U. A. P. Pineault, Terrebonne; O. Bennett, Marquette; E. U. A. R. C. Gauthier et Léopold Pauzé, cong. Ste-Croix.

Tonsure — Aug. Beaton, Antigonish; N. E. J. P. Farrell, Manchester; C. H. Garneau, G. Dagneau, T. Gagnon, C. Leclerc, E. Jobin, V. Pouliot, A. Turmel, J. Proulx, L. Déglise, G. Julien, J. Breton, A. L. Richard, A. Maréchal, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois, Nicolet; P. O'Keefe, D. Breton, J. Piquet, P. Mathieu, D. Breton, J. Dubé, P. Pelletier, M. Gendron, O. Carrier, L. Chabot, H. Tremblay, A. Roberte, H. Chouinard, A. Bilodeau, Québec; E. Sauter, Ph. Morin, J. E. Fortin, Rimouski; A. Doucet, Chicoutimi; L. Farley, R. Salois,

DUPUIS FRERES

Semaine d'Ouverture

Intéressante Exposition des plus récentes Nouveautés des Modes d'Automne

Au Rayon de la Confection pour Dames

GRAND ETALAGE DE BLOUSES NOUVELLES

Blouses en Soie à partir de \$3.75—Blouses en Canevas de laine—Blouses en Albatross et autres fantaisies—La plus grande variété à Montréal.....

Costumes d'Automne et Manteaux

Costumes importés et Costumes confectionnés dans nos Ateliers
Manteaux importés; les plus récents

Choix unique, tous les prix à partir de \$5.00, \$6.00, \$7.50, \$9.00, \$10.00 et en montant jusqu'à \$40.00

Etoffes Nouvelles pour Jupes, Costumes et Manteaux

EXHIBITION DE CES NOUVEAUX TISSUS AU SECOND

Rayon des Tissus Noirs pour Robes ou Costumes

Premier Plancher

Ce rayon des tissus noirs a contribué pour une large part au succès de notre maison: Nous y avons toujours donné une attention très spéciale; depuis longtemps la clientèle est certaine de trouver à ce comptoir le plus grand choix et les meilleures valeurs.

Nous attirons aujourd'hui l'attention de nos lecteurs sur les lignes suivantes:

Etoffes noires, fantaisie, dessins brochés, prix	25c
Etoffes noires, bouclées, valant 60c pour	35c
Etoffes noires, bouclées, valant 80c pour	55c
Serge Etamine noire pure laine, prix	50c
Drap Vénitien noir à 50c, 60c, 80c, 90c et	\$1.25
Vécula noir à 60c, 75c, 90c, \$1.00 et	\$1.25
Etoffes à costume, fantaisie, 60c, 75c, 85c, 90c, \$1.00, \$1.25 et	\$1.40
Etoffes noires pour jupes, largeur 54 pouces, prix 75c, 90c, \$1.00 et	\$1.25
Satin Amazone noir, 50c, 60c, 75c, \$1.00, \$1.25 et	\$1.50
Voile noir, uni, 50c, 65c, 90c, \$1.00, \$1.10 et	\$1.25
Voile noir, brodé, \$1.00, \$1.10, \$1.25 et	\$1.50
Drap Melton noir, 25c, 35c, 40c, 45c, 60c, 75c et	90c
Canevas de laine noir, 60c, 75c, 90c, \$1.00 et	\$1.10
Batiste de laine noire, 50c, 60c, 65c, 75c et	85c
Serge Albatross noir, 60c et	75c
Etoffes noires, fantaisie, "Granit" et autres, dans tous les prix suivants: 45c, 60c, 65c, 75c, 90c, \$1.00, \$1.10, \$1.25, \$1.35, \$1.50, \$2.10 et	\$2.25
Matelassé noir "Basket Cloth" largeur 54 pouces, prix spécial	\$1.25

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est

1571 à 1589 RUE SAINTE-CATHERINE—CITE

COURRIER DE SHERBROOKE

La Cour Supérieure.—En Cour de Circuit.—Les assises —L'Association de Labour.—La consommation du gaz.—Il prend du mieux.—Au conseil de comté.—Au conseil de ville.—Un pèlerinage au Cap de la Madeleine.

26 septembre 1904.

Le prochain terme de la Cour Supérieure s'ouvrira mardi, le 27 du courant.

—Le terme de la Cour de Circuit mercredi, a été présidé par M. le juge Lemieux. Il y avait peu de causes sur le calendrier.

—M. le juge Lemieux présidera au terme de la Cour du Banc du Roi (juridiction criminelle) qui s'ouvrira le 1er octobre.

—On dit que la police a réussi à retrouver quelques-uns des livres qui avaient été volés au bureau de MM. Fletcher & Ross.

—Le lieutenant-gouverneur a nommé juge de paix pour le district de St-François M. Duncan McLeod, agent d'assurance, de Sherbrooke.

—La Banque des Cantons de l'Est, a ouvert une succursale à Thetford Mines. M. F. A. Briggs, ci-devant de la succursale de Waterloo, en est le gérant.

—MM. Fletcher & Ross offrent une récompense de \$100 à quiconque leur rapportera leurs livres volés, dans leurs bureaux dans la nuit de samedi soir.

—L'Association de Labour de Sherbrooke et Belvédère aura son concours annuel de labour le 5 octobre, sur le terrain du club de tir, chemin de Lennoxville.

—Pendant la tempête de mardi, la foudre a éclaté sur les maisons de MM. J. E. McEwen et W. E. Loomis, rue Queen. Heureusement, il n'y eut que peu de dommages.

—La consommation du gaz pour août dernier, a été de 47,000 pieds cubes plus élevée qu'en août 1903. Cette augmentation est due à l'usage d'un plus grand nombre de poêles à gaz dans les familles de notre ville.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. L. S. Charest, peintre, frappé de cécité complète, il y a quelques semaines, prend beaucoup de mieux. Sa vue se rétablit graduellement; notre comitoy a tout espoir de guérir parfaitement.

Compagnie Anglo-Américaine transférée au département de la Milice, l'emplacement de l'ancienne briquetterie, quartier sud, pour la somme de \$6,000. C'est sur cet emplacement que sera construite la salle d'exercices militaires.

—On a déjà entendu des plaintes que le nom des rues n'était pas indiqué. Le comité de police veut remédier à cette lacune. On est à prendre des mesures pour afficher le nom à tous les coins de rue. Il est aussi question de changer le nom de certaines rues.

—MM. A. McManis, R. Walker et M. Lazon, blessés lors de l'accident sur le Grand-Tron à Richmond, ont encore à l'hôpital protestant. Il se rétablissent de leurs blessures, mais ils devront encore attendre quelques semaines avant de retourner dans leur famille.

—Les élèves de l'académie anglaise, membres du club athlétique, ont fait leurs élections annuelles mercredi après-midi. En voici le résultat: président, H. Crabtree; secrétaire, Harold Campbell; comité des jeux, H. Lawrence, Leonard Beckett, Leroy Fuller; comité de souscription, R. Webster, L. Beckett, H. Campbell.

—Une assemblée de officiers du 38e Régiment avait lieu ces jours derniers. On a jeté les bases d'un programme d'amusements pour la saison d'hiver. Il y a eu concert de la pipe aux salles du Régiment, maison Odell, vendredi soir. Plus tard un concert-promenade, sera donné à la salle des exercices militaires. Il est aussi question d'organiser un comble.

—Le théâtre Clément est de nouveau sous la direction de son fondateur et premier directeur, M. F. M. Clément. On dit que des améliorations seront faites à l'édifice. L'appareil de chauffage sera perfectionné, de manière qu'il y ait toujours suffisamment de chaleur pendant l'hiver. M. Clément est un directeur habile, qui s'est toujours montré particulièrement dans le choix des représentations. Son retour à la direction du théâtre doit être fort bien vu.

—Les membres de la Commission scolaire Catholique, à Sherbrooke, ont mercredi soir, accepté la soumission de \$250 de M. Nap. Labrecque pour l'achat de l'ancienne résidence de des Frères du Sacré-Cœur, angle des rues Alexandre et Ball, pourvu que son transport ne soit pas effectué avant le 1er mai 1905. L'agrandissement de l'académie du Sacré-Cœur, qui devra couvrir le terrain de cette résidence, ne sera pas commencé avant le printemps prochain, pour être terminé à l'ouverture des classes en septembre 1905.

—Une assemblée régulière trimestrielle du conseil de comté de Compton avait lieu à Cookshire mercredi, le 14 septembre.

—L'assemblée présente: MM. Wm. Bown, H. A. Cairns, D. L. McLeod, Alph. Charron, Joseph Lemieux, F. X. Vincent, Kenneth Smith, J. A. McDonald, J. N. Murray, Alton Hodde, Samuel Cooper, A. Sherman. Le préfet était absent, l'assemblée fut présidée par M. Wm. Bown.

M. D. L. McLeod, secondé par M. A. Sherman, proposa le règlement de \$100, prévoyant une somme de \$1,000 pour les dépenses nécessaires pendant l'année.

Le règlement fut adopté.

Il n'y eut que les affaires de routine.

—Séance du conseil de ville, le 20 septembre. Le conseiller McManamy, maire suppléant, présidait à l'assemblée. Etaient présents les conseillers Denault, Olivier, Fuller, Jenckes et Caron.

La question la plus importante a été la demande de conseil de ville qui a trait à la Sherbrooke Power, Light & Heat Company.

Le conseiller Denault, se prévalant d'une disposition de l'ancien contrat entre la Corporation et la Sherbrooke Power, Light & Heat Company, proposa:

—Attendu que le 1er jour d'octobre 1887, un contrat fut passé entre la Corporation de Sherbrooke et la compagnie du Gaz et de l'Eau de cette cité;

—Attendu que, d'après les termes dudit contrat, la Cité de Sherbrooke, à l'option, le premier de juillet prochain, d'acheter l'établissement de la compagnie, à un prix devant être déterminé par des arbitres;

—Le conseiller Denault, se prévalant d'une disposition de l'ancien contrat entre la Corporation et la Sherbrooke Power, Light & Heat Company, proposa:

—Attendu que le 1er jour d'octobre 1887, un contrat fut passé entre la Corporation de Sherbrooke et la compagnie du Gaz et de l'Eau de cette cité;

—Attendu que, d'après les termes dudit contrat, la Cité de Sherbrooke, à l'option, le premier de juillet prochain, d'acheter l'établissement de la compagnie, à un prix devant être déterminé par des arbitres;

—Le conseiller Denault, se prévalant d'une disposition de l'ancien contrat entre la Corporation et la Sherbrooke Power, Light & Heat Company, proposa:

—Attendu que le 1er jour d'octobre 1887, un contrat fut passé entre la Corporation de Sherbrooke et la compagnie du Gaz et de l'Eau de cette cité;

—Attendu que, d'après les termes dudit contrat, la Cité de Sherbrooke, à l'option, le premier de juillet prochain, d'acheter l'établissement de la compagnie, à un prix devant être déterminé par des arbitres;

—Le conseiller Denault, se prévalant d'une disposition de l'ancien contrat entre la Corporation et la Sherbrooke Power, Light & Heat Company, proposa:

—Attendu que le 1er jour d'octobre 1887, un contrat fut passé entre la Corporation de Sherbrooke et la compagnie du Gaz et de l'Eau de cette cité;

—Attendu que, d'après les termes dudit contrat, la Cité de Sherbrooke, à l'option, le premier de juillet prochain, d'acheter l'établissement de la compagnie, à un prix devant être déterminé par des arbitres;

—Le conseiller Denault, se prévalant d'une disposition de l'ancien contrat entre la Corporation et la Sherbrooke Power, Light & Heat Company, proposa:

—Attendu que le 1er jour d'octobre 1887, un contrat fut passé entre la Corporation de Sherbrooke et la compagnie du Gaz et de l'Eau de cette cité;

—Attendu que, d'après les termes dudit contrat, la Cité de Sherbrooke, à l'option, le premier de juillet prochain, d'acheter l'établissement de la compagnie, à un prix devant être déterminé par des arbitres;

—Le conseiller Denault, se prévalant d'une disposition de l'ancien contrat entre la Corporation et la Sherbrooke Power, Light & Heat Company, proposa:

—Attendu que le 1er jour d'octobre 1887, un contrat fut passé entre la Corporation de Sherbrooke et la compagnie du Gaz et de l'Eau de cette cité;

—Attendu que, d'après les termes dudit contrat, la Cité de Sherbrooke, à l'option, le premier de juillet prochain, d'acheter l'établissement de la compagnie, à un prix devant être déterminé par des arbitres;

—Le conseiller Denault, se prévalant d'une disposition de l'ancien contrat entre la Corporation et la Sherbrooke Power, Light & Heat Company, proposa:

—Attendu que le 1er jour d'octobre 1887, un contrat fut passé entre la Corporation de Sherbrooke et la compagnie du Gaz et de l'Eau de cette cité;

—Attendu que, d'après les termes dudit contrat, la Cité de Sherbrooke, à l'option, le premier de juillet prochain, d'acheter l'établissement de la compagnie, à un prix devant être déterminé par des arbitres;

—Le conseiller Denault, se prévalant d'une disposition de l'ancien contrat entre la Corporation et la Sherbrooke Power, Light & Heat Company, proposa:

LA S. CARSLY, Limitée

Le Magnifique Etalage de

MANTEAUX, COSTUMES ET JUPES DE PARIS

Se continuera aujourd'hui. Au point de vue de la beauté, cet étalage est décidément PITTORISQUE, et sous le rapport des prix il est ni plus ni moins que merveilleux. Oui, c'est étonnant qu'on puisse projeter, faire et finir d'aussi élégants costumes à aussi bon marché. Vraiment cet étalage mérite d'être appelé de première classe, mais les prix, eux, sont inférieurs. Ne manquez pas l'occasion de voir ces charmants vêtements; vous recevrez aujourd'hui le même chaleureux accueil qu'hier.

Prix des nouveaux Manteaux d'Automne, de \$4.95 à \$61.00

Prix des nouveaux Costumes d'Automne, de \$11.25 à \$56.00

Bonnes Valeurs dans les

COUVERTES

Notre magasin a toujours été bien noté pour ses "Bons Marchés" dans les couvertures, et aujourd'hui plus qu'auparavant.

Epreuvez notre magasin par ses bonnes valeurs en fait de couvertures. 150 paires de couvertures en laine blanche avec l'olive bordure de fantaisie, en couleur, grandeur, 52 x 72 pouces. Prix spécial, \$1.85

25 paires de couvertures en laine blanche, extra pesantes, bordure de fantaisie en couleur, grandeur: 64 x 84, pouces. Prix spécial \$2.40 la paire.

Vous Economiserez de l'Argent sur ces Trois Offres Spéciales en fait de Meubles

Les meubles de Carsley sont très bien faits, d'après les meilleurs et les derniers modèles, et vendus à des prix de 10 à 15 pour cent plus bas que ceux des magasins de meubles ordinaires.

CHAISES MORRIS, 12 seulement en chêne solide, joliment sculpté à la main, fini chêne doré, avec coussins de velours, sans envers, dessins assortis. La chaise vaut bien \$9.50. Prix réduit, spécial, \$6.90 chaque.

Chaises de Chambre à Coucher, qualité de \$1.00 pour 75c

Seulement 75 chaises de chambre à coucher, bon bois en roseau. Fini chêne doré, joli modèle spécial, fortes et bien faites. Valeur extra \$1.00. Prix réduit, 75c

Tables de Teinte Feuilles d'Automne

Seulement 15 tables de teinte feuilles d'automne, grandeur du dessus 4 pieds carrés; pieds carrés en bois francs pesants, faites fortes et très bien finies. Couleur chêne doré. Valeur régulière \$3.50. Prix réduit \$2.75

RECENTE CONSIGNATION DE

Nouveaux TAPIS TAPESTRY

Variété immense—Prix des plus Minimes

Nouveaux tapis tapestry, les plus nouveaux dessins et les couleurs les plus nouvelles. Prix, la verge 24c, 35c, 40c, 48c.

Nouveaux tapis tapestry avec bordure pour appartement, dessins les plus nouveaux, 63c, 75c, et 95c la verge.

Nouveaux tapis tapestry pour escaliers, 22-1-2 pouces de large. Prix, la verge, 35c, 40c.

Tapis tapestry, double largeur, exactement de largeur double des tapis ordinaires. Prix la verge, 82c, 97c, \$1.25.

NOUVELLES CARPETTES EN TAPESTRY

Valeur extraordinaire et splendide assortiment de dessins.

Grandeur 3 par 3 verges, prix \$6.25. Grandeur 3 x 3-1-2 verges, prix \$7.05. Grandeur 3-1-2 x 4, verges, prix \$9.80.

LA S. CARSLY, Limitée

Nos Vitrines

valent certainement la peine d'être vues, car nous y exhibons des spécimens des plus beaux Meubles qui aient jamais été vus à Montréal—dans les styles de la saison, naturellement. Vous trouverez les prix aussi bas que l'on peut descendre pour des marchandises de cette qualité et de cette valeur. Venez et examinez, nous serons heureux de vous faire voir n'importe quel article dans notre assortiment si grand et si varié.

RENAUD, KING & PATTERSON,

Coin CUY et STE-CATHERINE

TEL. UP 3328

Surveillez nos Annonces!

TENTES POUR EXHIBITIONS A LOUER. PARTIS DE CHASSE, ETC., ETC.

DÉCORATIONS et TAPIS FOURNIS pour MARIAGES

Couvertures à l'épreuve de l'eau pour Chevaux et Wagons, etc. Vêtements en Peau huilée, etc.

TOILE Goudronnée

Drapeaux de toutes les nations. Auvents enlevés et gardés en Entrepôt.

THOS. SONNE, Sr., 193 rue des Commissaires

Etabli en 1866. Remarque l'Adresse: Tél. Main 1161.

POUR RECOMPENSER SON HONNETETE

Sharon (Pennsylvanie), 26 septembre.—En cours de route le caissier de l'Andrews & Hitchcock Iron Company a perdu une sacoche contenant \$16,000 destinée à la paye des ouvriers et, en conséquence, a donné 35 cents de récompense à un jeune homme qui, après avoir trouvé la sacoche, la lui a rendue.

Le caissier, qui était en automobile, ne s'est aperçu de la disparition de sa sacoche que lorsqu'il est arrivé dans le voisinage de l'Andrews & Hitchcock Iron Company. Il a alors rebroussé chemin et a rencontré le jeune homme auquel il a demandé s'il n'avait pas trouvé la sacoche. "Parfaitement, a répondu ce dernier et il vous la rendrai", puis il l'a couru vers la maison du voisinage où il remportait cette sacoche et la lui a remise.

Le caissier qui, après s'être rendu compte que rien n'avait été enlevé, a fouillé dans ses poches et a déposé 35 cents dans la main du jeune homme en lui disant: "Tenez, voici un petit présent pour récompenser votre honnêteté!"

LES SUITES D'UNE MAUVAISE PLAISANTERIE

Walpole, (Massachusetts), 26 septembre.—M. J. Ozic Harding, fermier à Foxboro, en traversant East Walpole, a été attaqué par une bande de gamins qui ont lancé sur lui une grêle de pommes. M. Harding qui avait le visage en sang a sauté de sa voiture et armé de son fouet en a lancé des coups un peu dans toutes les directions. Malgré cela, les mauvais garnements ne se sont pas sauvés et l'un d'eux, âgé d'une quinzaine d'années, a été maître de New-York.

MORT DE M. FRANKLIN EASON

New-York, 26 septembre.—M. Franklin Eason, ex-maire de New-York, vient de mourir à son domicile, 42 Ouest 72e rue. Il était âgé de 72 ans.

M. Eason appartenait à une vieille famille américaine du Massachusetts. Né à Chester (Vermont), le 5 avril 1832, il avait vécu à la ferme de son père jusqu'à l'âge de 14 ans. Il avait été ensuite admis à la Chester Academy dont il suivit les cours pendant 5 ans, se faisant remarquer par son travail et son intelligence remarquables. Pendant les vacances, tout en vaquant aux travaux de la ferme, il continuait à étudier et en un mot fut un élève remarquable. En 1856, il se maria et, pendant plusieurs années, se consacra tout entier à l'agriculture.

En 1866, il fonda une maison de commerce à Albany, et quelques années plus tard, ses affaires prospérant, il s'établit à New-York, où de 1873 à 1874, il devient président du Produce Exchange. C'est à lui qu'on doit le Produce Exchange qui est actuellement un des plus beaux bâtiments de New-York. Enfin, de 1883 à 1884, il a été maire de New-York.

Il avait épousé M. J. Ozic Harding, fermier à Foxboro, en traversant East Walpole, a été attaqué par une bande de gamins qui ont lancé sur lui une grêle de pommes. M. Harding qui avait le visage en sang a sauté de sa voiture et armé de son fouet en a lancé des coups un peu dans toutes les directions. Malgré cela, les mauvais garnements ne se sont pas sauvés et l'un d'eux, âgé d'une quinzaine d'années, a été maître de New-York.

Il avait épousé M. J. Ozic Harding, fermier à Foxboro, en traversant East Walpole, a été attaqué par une bande de gamins qui ont lancé sur lui une grêle de pommes. M. Harding qui avait le visage en sang a sauté de sa voiture et armé de son fouet en a lancé des coups un peu dans toutes les directions. Malgré cela, les mauvais garnements ne se sont pas sauvés et l'un d'eux, âgé d'une quinzaine d'années, a été maître de New-York.

Il avait épousé M. J. Ozic Harding, fermier à Foxboro, en traversant East Walpole, a été attaqué par une bande de gamins qui ont lancé sur lui une grêle de pommes. M. Harding qui avait le visage en sang a sauté de sa voiture et armé de son fouet en a lancé des coups un peu dans toutes les directions. Malgré cela, les mauvais garnements ne se sont pas sauvés et l'un d'eux, âgé d'une quinzaine d'années, a été maître de New-York.

Il avait épousé M. J. Ozic Harding, fermier à Foxboro, en traversant East Walpole, a été attaqué par une bande de gamins qui ont lancé sur lui une grêle de pommes. M. Harding qui avait le visage en sang a sauté de sa voiture et armé de son fouet en a lancé des coups un peu dans toutes les directions. Malgré cela, les mauvais garnements ne se sont pas sauvés et l'un d'eux, âgé d'une quinzaine d'années, a été maître de New-York.

Il avait épousé M. J. Ozic Harding, fermier à Foxboro, en traversant East Walpole, a été attaqué par une bande de gamins qui ont lancé sur lui une grêle de pommes. M. Harding qui avait le visage en sang a sauté de sa voiture et armé de son fouet en a lancé des coups un peu dans toutes les directions. Malgré cela, les mauvais garnements ne se sont pas sauvés et l'un d'eux, âgé d'une quinzaine d'années, a été maître de New-York.

Il avait épousé M. J. Ozic Harding, fermier à Foxboro, en traversant East Walpole, a été attaqué par une bande de gamins qui ont lancé sur lui une grêle de pommes. M. Harding qui avait le visage en sang a sauté de sa voiture et armé de son fouet en a lancé des coups un peu dans toutes les directions. Malgré cela, les mauvais garnements ne se sont pas sauvés et l'un d'eux, âgé d'une quinzaine d'années, a été maître de New-York.

EXPOSITION AGRICOLE DU COMTE DE LAVAL

LISTE DES PRIX ACCORDES

Sainte-Rose, 26 septembre.—Voici la liste des prix à l'exposition de Ste-Rose.

Etalons âgés pesants, 1er Adolphe Paquette, 2e Joseph Deben.

Etalons âgés légers, 1er Joseph Vanier, 2e Eugène Bellemur.

Etalons jeunes pesants, 1er Roch Oumet, 2e Moïse Trépanier.

Etalons jeunes légers, 1er Emile Bessier, 2e François Dion.

Juments poulinières, pesante et son poulain, 1er Joseph Turcot, 2e André Barbe, 3e Roch Oumet, 4e Eusèbe Ethier, 5e Sinaï Oumet.

Juments poulinières 2 poulains—1er Arthur Léonard, 2e Emile Archambault, 3e Joseph Hogue, 4e François Desjardins.

Poulins de 2 ans—1er Gilbert Cusson, 2e Louis Desjardins, 3e Théophile Chalifoux, 4e Edouard Oumet.

Chevaux de traits pesants—1er O. V. Dagenais, 2e Ferdinand Paquette, 3e Joseph Papineau.

Chevaux de trait légers—1er A. Oumet, 2e Elphège Valiquette, 3e Louis Desjardins.

Chevaux de boggie—1er François Major, 2e Ferdinand Paquette, 3e Antoine Brunet, 4e Bruno Charrande.

Chevaux de carrosse—1er Willie Miller, 2e Edmond Gauthier, 3e Cyrille Joly, 4e Olivier Archambault.

Bêtes à cornes (race croisée) Vaches à lait—1er Clovis Oumet, 2e Adolphe Oumet, 3e Théophile Chalifoux, 4e Jules Joly, 5e Joseph Hogue.

Génisses de 2 ans—1er Jules Oumet, 2e Avila Dagenais, 3e Hubert Paquette, 4e Wilfrid Paquette.

Génisses d'un an—1er Clovis Oumet, 2e Avila Dagenais, 3e Henri Hogue, 4e Adolphe Oumet.

Génisses de l'année—1er Clovis Oumet, 2e Adolphe Oumet, 3e Avila Dagenais, 4e Oscar Dagenais.

Troupeau d'un an—1er Jean Marie Labelle, 2e Sinaï Oumet, 3e, Edouard Oumet, 4e, Wilfrid Oumet.

Veaux de l'année—1er Adolphe Oumet, 2e, Sinaï Oumet.

Vaches à lait—1er Sinaï Oumet, 2e, Wilfrid Oumet, 3e, Jean Marie Labelle, 4e, Clovis Oumet, 5e, Joseph Urban.

Génisses de 2 ans—1er Sinaï Oumet, 2e, Clovis Oumet, 3e, Wilfrid Oumet.

ANIMAUX ENREGISTRES

Taureaux âgés—1er Ferdinand Paquette, 2e, Adolphe Paquette, 3e, Paquette Paquette.

Taureau de 2 ans—1er prix, Hubert Paquette, 2e, prix, Ferdinand Paquette, 3e, Théophile Chalifoux.

Taureaux, de 1 an—1er prix, Elphège Valiquette.

Veaux de l'année—1er prix, Pacific Paquette, 2e, Ferdinand Paquette.

Vaches à lait—1er prix, Théophile Chalifoux, 2e, prix, Ferdinand Paquette.

Génisses de 2 ans—Pacific Paquette, 2e prix, Ferdinand Paquette.

Génisse 1 an—1er prix, Ferdinand Paquette, 2e prix, Théophile Chalifoux.

MOUTONS ENREGISTRES

Bédiers âgés—1er prix, Clovis Oumet, 2e prix, Joseph Hogue, 3e prix, Joseph Paquette, 4e Wilfrid Oumet, 5e, Clovis Oumet, 6e, Joseph Paquette, 7e, Wilfrid Oumet, 8e, Adolphe Oumet.

Bédiers de l'année—1er Wilfrid Oumet, 2e Oscar Dagenais, 3e Joseph Paquette, 4e, Joseph Urban.

Brebis âgées—1er Wilfrid Oumet, 2e Clovis Oumet, 3e, Joseph Urban, 4e, Adolphe Oumet.

Brebis de l'année—1er Wilfrid Oumet, 2e Clovis Oumet, 3e, Joseph Urban, 4e, Adolphe Oumet.

Troupeau—1er prix, Théophile Chalifoux, 2e, Ferdinand Paquette.

MOUTONS CROISES

Brebis âgées—1er Avila Dagenais, 2e, François Dion, 3e, Joseph Paquette, 4e, Clovis Oumet.

Brebis 1 an—1er,

FINANCE et COMMERCE

HAUSSE GENERALE

Le Toronto, le Power, le Pacifique, les Steels, le Detroit ont été protégés.

LE SCOTIA FAIT EXCEPTION

(Des bureaux du "Journal")
Lundi, 26 sept.

La semaine s'est ouverte par un mouvement de reprise et la Bourse a pris un aspect plus conforme aux dispositions des esprits. La bonne tenue des marchés étrangers a aussi exercé une influence notable sur notre place et la fermeté du Pacifique est un appoint considérable à la direction de la campagne de hausse qui se prépare.

La mort du président de la Nova Scotia Steel Co., M. J. F. Stairs, est venue jeter un peu d'ombre sur ce compartiment, qui avait été mis en relief depuis peu, à la suite d'une hausse du titre à 69, et la baisse du Scotia aujourd'hui à 65 1/2 est un obstacle à l'ébranlement général du marché. Mais ce n'est là, à ce que l'on croit, qu'un écho temporaire et purement sympathique attendu que la mort du président ne saurait, dit-on, nuire à la situation financière de la compagnie, bien que le défunt ait été longtemps identifié à l'administration de la société.

La demande s'est ostensiblement portée aujourd'hui sur le Toronto, le Pacifique, le Power, le Steel et le Detroit, qui tous ont enregistré une plus-value notable. Ouvert à 103 1/2 le Toronto s'est élevé rapidement à 105, où il a clôturé ferme. Le Power a débuté en progression de 1-4 à 79 et s'est définitivement placé ferme à 78 3/4. Le Pacifique finit à 128 1/4, en hausse de 1-8 sur samedi, et le Detroit s'inscrit à 69, en hausse d'un point.

Le Steel a monté à 12 et l'action privilégiée se place à 38 1/2, tandis que les débentures se sont négociées en hausse de 7-4 à 73 1/2. Le Toledo est aussi ferme et en hausse de 1-2 à 23 1/2 et le Twin City se raffermirait quelque peu à 98.

Le Coal est soutenu à 58 1-2 et le Scotia baisse à 65 1/4.

Bref, c'est la hausse sur toute la ligne, à une seule exception près.

Les cotes suivantes ont été spécialement câblées de Londres aujourd'hui à MM. L. J. Forget & Co. :

Grand-Tronc : 1re préf., 101 5/8; 2e, 88 1/4; 3e, 41.

Pacifique Canadien : 131; Baie d'Hudson : 44 3/4.

Ventes de la matinée :

40-Can. Pac. 127 1/2.

100-Can. Pac. 127 3/4.

10-Can. Pac. 127 3/4.

125-Can. Pac. 127 3/4.

350-Can. Pac. 128.

25-Can. Pac. 127 7/8.

50-Can. Pac. 128 1/4.

50-Can. Pac. 128 1/4.

100-Coal Com. 58.

50-Coal Com. 58 1/4.

64-Bk. Com. 155.

30-Iron Com. 12.

25-Iron Com. 11 7/8.

25-Iron Com. 12.

50-Iron Pld. 38 1/2.

50-Iron Pld. 38 1/2.

200-New. Mo. 202 1/2.

30-New. Mo. 202 3/4.

BOURSE DE LONDRES

25-Sept. 1904. Consolidés au comptant, 88 1/8; idem, à terme, 88 3/8.

Abacanda, 4 3/4; Atchison, 85 3/8; do, preferred, 103 1/2; B. & O., 90 7/8.

C. & P., 130 7/8; C. & O., 42 7/8; Chicago, Great Western, 16 1/2; Chicago, Mil. and St. Paul, 16 1/2.

De Beers, 18 5/8; Denver & Rio, 29 3/4; do, preferred, 84 1/2; Erie, 31 7/8; do, 1st preferred, 68 1/2; do, 2nd preferred, 47 1/2.

Ill. Central, 141 1/2; L. & N., 127 1/2; Mo. Kans. & Tex., 25 1/2; N. Y. C., 129 1/2; N. & W., 69 3/4; do, preferred, 42 1/2.

Ont. & Western, 75 3/4; Pennsylvania, 47 1/2; L. & N. Mines, 10 1/8; Reading, 34 1/4; do, 1st preferred, 43 1/2; do, 2nd preferred, 35 1/2.

Southern Pacific, 35 3/8; Union Pacific, 103 3/8; U. P., preferred, 96; U. S. Steel, 18 3/8; do, preferred, 71 1/8; Wash. & P., 21 1/2; do, preferred, 43; Quatre Espagnol, 87 5/8.

BOURSE DE NEW-YORK

M. C. D. Monk, agent de J. S. Roche et Cie, de New-York, nous fournit le rapport suivant :

26 SEPT.

VALEURS

Amalgamated copper, 37 1/2; Am. Car Foundry, 28 1/2; American Locomotive, 24 1/2; Am. Sugar Ref., 102 1/2; Am. Sm. and Ref., 67 1/2; Am. Tobacco, 83 1/2; A. T. and S. P., 101 1/2; B. & O., 90 7/8; B. & O. pref., 103 1/2; B. & O. 2nd pref., 47 1/2; B. & O. 3rd pref., 42 1/2; B. & O. 4th pref., 38 1/2; B. & O. 5th pref., 34 1/2; B. & O. 6th pref., 30 1/2; B. & O. 7th pref., 26 1/2; B. & O. 8th pref., 22 1/2; B. & O. 9th pref., 18 1/2; B. & O. 10th pref., 14 1/2; B. & O. 11th pref., 10 1/2; B. & O. 12th pref., 6 1/2; B. & O. 13th pref., 2 1/2; B. & O. 14th pref., 1/2; B. & O. 15th pref., 1/4; B. & O. 16th pref., 1/8; B. & O. 17th pref., 1/16; B. & O. 18th pref., 1/32; B. & O. 19th pref., 1/64; B. & O. 20th pref., 1/128; B. & O. 21st pref., 1/256; B. & O. 22nd pref., 1/512; B. & O. 23rd pref., 1/1024; B. & O. 24th pref., 1/2048; B. & O. 25th pref., 1/4096; B. & O. 26th pref., 1/8192; B. & O. 27th pref., 1/16384; B. & O. 28th pref., 1/32768; B. & O. 29th pref., 1/65536; B. & O. 30th pref., 1/131072; B. & O. 31st pref., 1/262144; B. & O. 32nd pref., 1/524288; B. & O. 33rd pref., 1/1048576; B. & O. 34th pref., 1/2097152; B. & O. 35th pref., 1/4194304; B. & O. 36th pref., 1/8388608; B. & O. 37th pref., 1/16777216; B. & O. 38th pref., 1/33554432; B. & O. 39th pref., 1/67108864; B. & O. 40th pref., 1/134217728; B. & O. 41st pref., 1/268435456; B. & O. 42nd pref., 1/536870912; B. & O. 43rd pref., 1/1073741824; B. & O. 44th pref., 1/2147483648; B. & O. 45th pref., 1/4294967296; B. & O. 46th pref., 1/8589934592; B. & O. 47th pref., 1/17179869184; B. & O. 48th pref., 1/34359738368; B. & O. 49th pref., 1/68719476736; B. & O. 50th pref., 1/137438953472; B. & O. 51st pref., 1/274877906944; B. & O. 52nd pref., 1/549755813888; B. & O. 53rd pref., 1/1099511627776; B. & O. 54th pref., 1/2199023255552; B. & O. 55th pref., 1/4398046511104; B. & O. 56th pref., 1/8796093022208; B. & O. 57th pref., 1/17592186044416; B. & O. 58th pref., 1/35184372088832; B. & O. 59th pref., 1/70368744177664; B. & O. 60th pref., 1/140737488355328; B. & O. 61st pref., 1/281474976710656; B. & O. 62nd pref., 1/562949953421312; B. & O. 63rd pref., 1/1125899906842624; B. & O. 64th pref., 1/2251799813685248; B. & O. 65th pref., 1/4503599627370496; B. & O. 66th pref., 1/9007199254740992; B. & O. 67th pref., 1/18014398509481984; B. & O. 68th pref., 1/36028797018963968; B. & O. 69th pref., 1/72057594037927936; B. & O. 70th pref., 1/144115188075855872; B. & O. 71st pref., 1/288230376151711744; B. & O. 72nd pref., 1/576460752303423488; B. & O. 73rd pref., 1/1152921504606846976; B. & O. 74th pref., 1/2305843009213693952; B. & O. 75th pref., 1/4611686018427387904; B. & O. 76th pref., 1/9223372036854775808; B. & O. 77th pref., 1/18446744073709551616; B. & O. 78th pref., 1/36893488147419103232; B. & O. 79th pref., 1/73786976294838206464; B. & O. 80th pref., 1/147573952589676412928; B. & O. 81st pref., 1/295147905179352825856; B. & O. 82nd pref., 1/590295810358705651712; B. & O. 83rd pref., 1/1180591620717411303424; B. & O. 84th pref., 1/2361183241434822606848; B. & O. 85th pref., 1/4722366482869645213696; B. & O. 86th pref., 1/9444732965739290427392; B. & O. 87th pref., 1/18889465931478580854784; B. & O. 88th pref., 1/37778931862957161709568; B. & O. 89th pref., 1/75557863725914323419136; B. & O. 90th pref., 1/151115727451828646838272; B. & O. 91st pref., 1/302231454903657293676544; B. & O. 92nd pref., 1/604462909807314587353088; B. & O. 93rd pref., 1/1208925819614629174706176; B. & O. 94th pref., 1/2417851639229258349412352; B. & O. 95th pref., 1/4835703278458516698824704; B. & O. 96th pref., 1/9671406556917033397649408; B. & O. 97th pref., 1/19342813113834066795298816; B. & O. 98th pref., 1/38685626227668133590597632; B. & O. 99th pref., 1/77371252455336267181195264; B. & O. 100th pref., 1/154742504910672534362395296; B. & O. 101st pref., 1/309485009821345068724790592; B. & O. 102nd pref., 1/618970019642690137449581184; B. & O. 103rd pref., 1/1237940039285380274899162368; B. & O. 104th pref., 1/2475880078570760549798324736; B. & O. 105th pref., 1/4951760157141521099596649472; B. & O. 106th pref., 1/9903520314283042199193298944; B. & O. 107th pref., 1/19807040628566084398386597888; B. & O. 108th pref., 1/39614081257132168796773195776; B. & O. 109th pref., 1/79228162514264337593546391552; B. & O. 110th pref., 1/158456325028528675187092783104; B. & O. 111th pref., 1/316912650057057350374185566208; B. & O. 112th pref., 1/633825300114114700748371132416; B. & O. 113th pref., 1/1267650600228229401496742264832; B. & O. 114th pref., 1/2535301200456458802993484529664; B. & O. 115th pref., 1/5070602400912917605986969059328; B. & O. 116th pref., 1/10141204801825835211973938118656; B. & O. 117th pref., 1/20282409603651670423947876237312; B. & O. 118th pref., 1/40564819207303340847895752474624; B. & O. 119th pref., 1/81129638414606681695791504949248; B. & O. 120th pref., 1/16225927682921336339158300999696; B. & O. 121st pref., 1/32451855365842672678316601999392; B. & O. 122nd pref., 1/64903710731685345356633203998784; B. & O. 123rd pref., 1/12980742146337069071326640797568; B. & O. 124th pref., 1/25961484292674138142653281595136; B. & O. 125th pref., 1/51922968585348276285306563190272; B. & O. 126th pref., 1/103845937170696552570613126380544; B. & O. 127th pref., 1/207691874341393105141226252761088; B. & O. 128th pref., 1/415383748682786210282452505522176; B. & O. 129th pref., 1/830767497365572420564905011044352; B. & O. 130th pref., 1/1661534994731144841129810022086944; B. & O. 131st pref., 1/3323069989462289682259620044173888; B. & O. 132nd pref., 1/6646139978924579364519240088347776; B. & O. 133rd pref., 1/1329227995784915872903848017695552; B. & O. 134th pref., 1/2658455991569831745807696035391104; B. & O. 135th pref., 1/5316911983139663491615392070782208; B. & O. 136th pref., 1/10633823966279326983230784141564416; B. & O. 137th pref., 1/21267647932558653966461568283128832; B. & O. 138th pref., 1/42535295865117307932923136566257664; B. & O. 139th pref., 1/85070591730234615865846273132515328; B. & O. 140th pref., 1/170141183460469231731692546265030656; B. & O. 141st pref., 1/340282366920938463463385092530061312; B. & O. 142nd pref., 1/680564733841876926926770185060122624; B. & O. 143rd pref., 1/1361129467683753853853540370120245248; B. & O. 144th pref., 1/2722258935367507707707080740240490496; B. & O. 145th pref., 1/5444517870735015415414161480480980992; B. & O. 146th pref., 1/10889035741470030830828322960961961984; B. & O. 147th pref., 1/21778071482940061661656645921923923968; B. & O. 148th pref., 1/43556142965880123323313281184384744736; B. & O. 149th pref., 1/87112285931760246646626563768768889728; B. & O. 150th pref., 1/174224571863520493293251135377377779456; B. & O. 151st pref., 1/348449143727040986586502270754755558912; B. & O. 152nd pref., 1/696898287454081973173004541509511117824; B. & O. 153rd pref., 1/139379657490816394634600903019002235648; B. & O. 154th pref., 1/278759314981632789269201806038004471296; B. & O. 155th pref., 1/557518629963265578538403612076008942592; B. & O. 156th pref., 1/111503725992653115707680724415201788584; B. & O. 157th pref., 1/223007451985306231415361448830403577168; B. & O. 158th pref., 1/446014903970612462830722897668007155336; B. & O. 159th pref., 1/892029807941224925661445795336014306672; B. & O. 160th pref., 1/1784059615882449851322891590672028613344; B. & O. 161st pref., 1/3568119231764899702645783181344057226688; B. & O. 162nd pref., 1/713623846352979940529156636268811453376; B. & O. 163rd pref., 1/142724769270595988105831327253762290672; B. & O. 164th pref., 1/285449538541191976211662644507524581344; B. & O. 165th pref., 1/570899077082383952423325289015049162688; B. & O. 166th pref., 1/1141798154164767904846650578030093251376; B. & O. 167th pref., 1/2283596308329535809693301156060186502752; B. & O. 168th pref., 1/4567192616659071619386602312120373005504; B. & O. 169th pref., 1/9134385233318143238773204624240746011008; B. & O. 170th pref., 1/18268770466636286477546409248401492022016; B. & O. 171st pref., 1/36537540933272572955092818496802984044032; B. & O. 172nd pref., 1/73075081866545145910185636993605968088064; B. & O. 173rd pref., 1/146150163733090291820371273987211936176128; B. & O. 174th pref., 1/292300327466180583640742547974423872352256; B. & O. 175th pref., 1/584600654932361167281485095948847744704512; B. & O. 176th pref., 1/1169201309864722334562970191897695489409024; B. & O. 177th pref., 1/233840261972944466912594038379539097881856; B. & O. 178th pref., 1/467680523945888933825188076759078195763712; B. & O. 179th pref., 1/935361047891777867650376153518156391527424; B. & O. 180th pref., 1/187072209578355573530075230703631278304848; B. & O. 181st pref., 1/374144419156711147060150461407262556609792; B. & O. 182nd pref., 1/748288838313422294120300922814525113219584; B. & O. 183rd pref., 1/149657767662684458824060184562905022639168; B. & O. 184th pref., 1/299315535325368917648120369125810045278336; B. & O. 185th pref., 1/598631070650737835296240738251620090556672; B. & O. 186th pref., 1/1197262141301475670592481476503240181113344; B. & O. 187th pref., 1/2394524282602951341184962953006480362226688; B. & O. 188th pref., 1/4789048565205902682369925906012960724453376; B. & O. 189th pref., 1/9578097130411805364739851812025921448906752; B. & O. 190th pref., 1/1915619426082361072947970362405184289781344; B. & O. 191st pref., 1/3831238852164722145895940724810368579562688; B. & O. 192nd pref., 1/7662477704329444291791881449620737159125376; B. & O. 193rd pref., 1/15324955408658888583583762999241474318250752; B. & O. 194th pref., 1/30649910817317777167167525998482948636501504; B. & O. 195th pref., 1/61299821634635554334335051996965897273003008; B. & O. 196th pref., 1/12259964326927110866867010399393179446006016; B. & O. 197th pref., 1/24519928653854221733734020798786358912012032; B. & O. 198th pref., 1/49039857307708443467468041597572717824024064; B. & O. 199th pref., 1/98079714615416886934936083195145435648048128; B. & O. 200th pref., 1/19615942922883377386987216639029087129696256; B. & O. 201st pref., 1/392318858457667547739744332780581745932512; B. & O. 202nd pref., 1/784637716915335095479488665561163491865024; B. & O. 203rd pref., 1/1569275433830670190958977331122326983730048; B. & O. 204th pref., 1/3138550867661340381917954662244653867460096; B. & O. 205th pref., 1/6277101735322680763835909324489315334920192; B. & O. 206th pref., 1/12554203470645361527671818648978630669840384; B. & O. 207th pref., 1/25108406941290723055343637297957261339680768; B. & O. 208th pref., 1/50216813882581446110687274595914522679361536; B. & O. 209th pref., 1/100433627765162892221374541191290453587722752; B. & O. 210th pref., 1/200867255530325784442749082382580907175445504; B. & O. 211th pref., 1/40173451106065156888549816476516181435089008; B. &

LES CONSERVATEURS D'ANTIGONISH

Le Dr Hugh Cameron est choisi comme candidat aux prochaines élections

Halifax, N.-E., 26 septembre. — La convention conservatrice réunie à Antigonish, samedi, a choisi le docteur Hugh Cameron, de Mabou, C.-B., comme candidat aux prochaines élections provinciales. Le docteur Cameron est natif de Dunmore, Antigonish, et a durant plusieurs années, représenté Inverness, C.-B., à la chambre des communes. Il a accepté la nomination. Des discours éloquentes ont été prononcés à la convention par le docteur J.-J. Cameron, C.-E. Gregory et E.-L. Gerrior.

A L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Le Canada décroche plusieurs prix importants dans la section de l'agriculture

St. Louis, Mo., 26 septembre. — Les commissaires canadiens disent que le Canada recevra les prix suivants : Grand prix en agriculture ; Grand prix pour tout l'exhibé agricole ; médaille d'or pour le blé d'automne et de printemps.

M. J.-F. Clarke, d'Ottawa, avec son troupeau de seize Ayrshires, a obtenu des prix au montant de \$2,000. Tous les principaux prix, génisses et taureaux, qui ont pris des sweetstakes dans la classe des shorthorns, sont des animaux élevés au Canada.

A TERRENEUVE

Sir William McGregor, le nouveau gouverneur de l'île, est arrivé hier et a été l'objet d'une chaleureuse réception

Saint-Jean, Terre-Neuve, 26 septembre. — Sir William McGregor, le nouveau gouverneur de Terre-Neuve, est arrivé hier, venant de Liverpool, et a été l'objet d'une chaleureuse réception. Les navires de guerre "Charlydis", "Fantôme" et "Calypso", qui étaient mouillés dans le port, ont pris part à la réception.

L'ARBITRAGE DE LA PAIX

On est d'opinion dans les cercles diplomatiques qu'une conférence de la paix en ce moment est inopportune

Londres, 26 septembre. — Le Foreign Office annonce que, si la Grande-Bretagne reçoit une invitation d'assister à la conférence de la paix à La Haye, elle y aura certainement un représentant. On est toutefois d'opinion, dans les cercles diplomatiques, que le moment est inopportun pour une conférence de la paix, en raison de la guerre qui sévit en Extrême-Orient et de la ré-

pugnance des belligérants à s'obliger par un acte quelconque qui limiterait leurs opérations. Les fonctionnaires du gouvernement et les diplomates sont confiants que le président Roosevelt, quand il lancera son invitation, fixera la date de la conférence de façon à ce qu'elle tombe après la conclusion de la paix entre le Japon et la Russie.

DE RETOUR

Mgr Langevin et le R. P. Lacombe reviennent au pays après une absence de trois mois

EN TERRE-SAINTE

Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, accompagné du Révérend Père Lacombe, O.M.I., est de retour d'un voyage en Terre-Sainte, qui a duré trois mois.

Les distingués visiteurs sont partis en avril dernier. Le but principal de leur voyage était d'assister à un chapitre de l'Ordre des Oblats, tenu à Liège, en Belgique.

Ils ont visité la Terre Sainte, Rome, l'Autriche, la France, l'Angleterre et l'Italie.

Sa Grandeur Mgr Langevin et le Révérend Père Lacombe furent reçus en audience par l'empereur d'Autriche François-Joseph, qui accueillit favorablement la demande d'envoyer, dans notre Nord-Ouest, des prêtres Basiliens, pour desservir les groupes de colons Ruthènes.

Parlant de la condition des catholiques en France, le Révérend Père Lacombe, dit que c'est pénible de constater l'œuvre néfaste du gouvernement Combes. Le satanisme s'implante en France, et notre Canada, avec la Belgique restent les deux pays essentiellement religieux des deux continents.

DERANGEMENTS
De l'estomac et des intestins.
Engorgement du Foie, Flux de Tête, Constipation et Attaques Biliaires rapidement guéries par l'usage des

PILULES DE NOIX LONGUES de McGALE
Elles sont promptes et efficaces dans leur effet, ne contiennent pas de Calomel, on peut donc les prendre à tout moment et en tout lieu. Elles sont préparées avec un extrait concentré de la noix longue et combiné avec un puissant purgatif sans aucun danger pour l'estomac, le foie, les intestins, le cœur, les reins, les nerfs, les vaisseaux, les artères, les veines, les capillaires, les glandes, les muscles, les os, les tendons, les ligaments, les articulations, les nerfs, les vaisseaux, les artères, les veines, les capillaires, les glandes, les muscles, les os, les tendons, les ligaments, les articulations.

NOS THEATRES

TRENTRE DES NOUVEAUTES

Notre théâtre de comédie, a obtenu hier soir, un succès sans précédent au pays. La salle archi-comble, ne put contenir tous ceux qui voulaient y pénétrer pour voir le spectacle. Encore une fois, Mesdames et Messieurs les habitués, retenez donc vos places à l'avance, par le téléphone, que d'ennuis vous vous éviterez. Il y avait là hier, le plus beau public possible.

La pièce fut rendue à la perfection et le public ne ménagea pas ses applaudissements. Chaque fois que le rideau baissait sur une fin d'acte, il fallait le remonter, deux et trois fois pour que les artistes saluassent. M. Bruneton, dans Les Prunelles, enleva le rôle sans prêter à aucun commentaire, tant il y mit d'art et de finesse dans ce rôle.

Mlle Lafon, avait hier un rôle où elle pouvait donner la mesure de son talent. Tour à tour, attendrissante, légère et colère, elle nous fit passer par toute la gamme des impressions délicates définies par Sardou, dans Cyprien.

L'entrée en scène d'Adémir (M. Neuillet), fut le signal d'une hilarité générale, quelle tête, mes amis ! et quel comique dans le défilé, le geste, c'était tordant et le public criait de rire. La scène du souper fut un triomphe et les artistes reçurent une véritable ovation. Cette représentation place nos artistes en vedette pour toute la saison et nul doute, si on en juge par la location faite à l'avance, que ce sera l'une des plus fortes semaines du Théâtre des Nouveautés.

Le salon Japonais, a excité beaucoup d'admiration et Darcy doit être félicité, car il en a fait lui-même le dessin. Les dames portaient des toilettes du plus grand chic, enfin c'était complet.

Aux entr'actes, Mlle Myriell et M. Joubé furent chaleureusement applaudis pour les belles choses qu'ils récitèrent. Qu'on n'oublie pas de retenir ses places à l'avance.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Tout particulièrement brillante la première de "The Awakening of Mr. Pepp" à l'Académie, hier soir, et tous ceux qui y ont assisté l'ont considéré comme un des plus beaux succès de la saison. Cette pièce vraiment originale est une fantaisie de libre allure, pleine d'esprit et de grâce. La partition est de Witmark et Sons, et le livret de G.-T. Smith et S. Grapewin. Sa mise en scène est harmonieuse comme sa musique.

C'est avec enthousiasme que furent applaudis Mlle Anna Cranice et M. Charles Grapewin. Parmi les chansons que le public a particulièrement goûtées notons : "Pretty little Squaw" que chanta d'une magnifique voix, empreinte d'un charme exquis, Mlle Nellie Beaumont. On a aussi apprécié les artistes, qu'il serait difficile de classer par ordre de talent ou de mérite.

Quant à l'orchestre, sous la direction de M. I. Silverstone, il mérite sa large part des éloges.

THEATRE NATIONAL

S'il était possible de faire un rapproche à la direction du National, à propos de la pièce L'Honneur du Nom, que l'on donne cette semaine, le seul que nous pourrions trouver, serait celui-ci : Pourquoi une pièce si belle, si intéressante, si morale, si captivante n'a-t-elle pas été mise à l'affiche plus tôt ? De là, le public l'aurait redemandée et au lieu d'une première, c'est une reprise que nous aurions.

Mais, ne nous plaignons pas. Félicitons-nous plutôt de pouvoir profiter de cette primeur et de pouvoir applaudir l'un des drames les mieux faits de la vaste répartition française. Certes, la pièce est captivante par elle-même, mais ce qui en double le charme, c'est la fidélité avec laquelle on l'interprète. Tous les artistes se sont donné la main et ont mis dans leur jeu une émotion intense qui se communique aisément et leur revient en applaudissements enthousiastes de la part du public.

Si les coups de scène et les situations dramatiques sont bien ménagés dans l'Honneur du Nom, il faut dire aussi qu'ils ont été habilement soulignés par les interprètes. Et M. Dhaerel, le dévoué directeur artistique, qui peut se vanter d'avoir préparé et réussi une mise en scène plus qu'attrayante. Décors, costumes, milieux et langage, tout a été soigné, observé, vécu, et nous avons comme résultat une représentation consolante et réellement belle.

Aussi, le public a-t-il afflué aux deux représentations d'hier, après-midi et soir, et ceux qui voudraient entendre l'Honneur du Nom, feraient bien de réserver leurs billets d'avance s'ils ne veulent pas courir le risque de manquer de sièges. M. Nanyas a su mettre dans son rôle toute la désinvolture du fils sans cœur, mais il lui faut contre les pathétiques au dernier acte, M. Filion, (rôle du père Jourdan), Mme Devoyon (rôle de la mère) et Mme Monet, (rôle de Louise Jourdan), ont été sympathiques au possible et M. Filion sut mettre toute la vigueur voulue à ce rôle de père irrité et humilié. Les autres rôles furent tous fort bien rendus.

Mlle Jeanne Bertin, une figure bien populaire chez M. Gauvreau, arrive aujourd'hui d'Europe, et elle paraîtra la semaine prochaine dans la très belle pièce, "Plus que Reine", qu'on donnera avec un grand luxe.

THEATRE FRANÇAIS

La représentation donnée cette semaine au Théâtre Français est intéressante et amusante comme on en a vu rarement. "The Brigadiers Extra-ganzaga Company" a surpris les habitués du Français, hier soir, malgré tout, le succès qu'ils en attendaient. Ça été une surprise et un fét de rire continu, plus une admiration soutenue par des applaudissements pour le chant et la musique. M. Edmond Hayes, dans la personification de Wise Guy, a été fort goûté. Les quatre Nelson comiques ont peut-être été les favoris de la soirée, si on excepte les rôles féminins, tenus par Adèle Palmer, Jeanette Young, Ina, Butford, Hanché, Duford, et les autres. Viennent encore les trois Hubs, les sœurs Beauvoir, puis Jack Seymons, et les sœurs Garwood. Le chœur est puissant et bon et les costumes, ainsi que les décors de la scène, sont d'un bon goût.

VIN SAINT-LÉON



Le Reconstituant Souverain du Vingtième Siècle

Très nourrissant. Tonique et stimulant.
Il produit un retour rapide à la santé.
Répandu dans tout l'univers.

En Vente chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

CHS. KINLOCK & CO., Agents, Angleterre
GROSSMAN & CO., Agents, Calcutta
LUDWIK ENGELBERG, Agent en Russie
HECTOR FALCON, Propriétaire, Valence, France.

284-d-x-1-2-3-4

AGENTS GENERAUX POUR LE CANADA

F.X. ST CHARLES & CIE

257 RUE ST. LAURENT MONTREAL.

QUELQUES COLLES A ESCULAPE

La saison des villégiatures, qui disperse ou plutôt rassemble tant de gens sur les montagnes, dans les villes d'eau ou au bord de la mer, et pendant laquelle il est si universellement admis qu'on fait de l'hygiène, ne pas sans soulever plusieurs problèmes dont la "science moderne" a notre connaissance, n'a jamais fourni la solution.

Par exemple, au lieu de dire nos Esculapes, "Pourquoi l'opium fait-il dormir ?" on pourrait, indifféremment, leur poser la question suivante : "Pourquoi les changements d'air font-ils du bien ?"

Nous savons bien que l'air des montagnes est plus pur que l'air des villes, et qu'il y a toujours intérêt à respirer un air pur. Mais nous parlons ici du changement d'air ordonné comme changement d'air, d'une façon vague et générale, sans cette clause précise que l'air dans lequel on respire demain devra être plus pur que l'air que l'on respire aujourd'hui. Car il paraît qu'il suffit de "changer", et que cela est très bon. Pourquoi ?

C'est ce qu'on ignore, vu que l'air, si l'on fait abstraction des fumées et des microbes produits par les villes, offre sensiblement la même composition partout, à moins de passer de la zone tempérée dans la zone tropicale, ou "vice-versa". Mais, une fois admise cette merveilleuse propriété du "changement" d'air, une nouvelle difficulté se présente, et l'oracle d'Esculape devrait bien répondre à cette autre question, captieuse : "Pourquoi faut-il se déplacer pour changer d'air ?"

Notre pauvre guenille s'effiloche et se raccommode continuellement jusqu'au jour où elle s'effiloche tout à fait pour ne plus se raccommode du tout, et cette mécanique qui est peut-être encore ce qu'il y a de mieux pour bien embrouiller les choses.

Gabriel D'AZAMBUJA.

LA CHEVELURE DE NOS ENFANTS

Ne croyez pas, jeunes mamans, qu'il suffise que vous coiffiez bien soigneusement tous les jours vos enfants pour qu'ils aient de beaux cheveux.

La chevelure demande des soins spéciaux. N'est-ce pas la plus belle parure de la femme ? Et nous y tenons assez pour ne rien négliger en vue de son embellissement. C'est dès le plus jeune âge qu'il faut veiller au parfait entretien du cuir chevelu. On sait que l'on doit laver souvent la tête des tout petits enfants, cela se fait lorsqu'ils sont dans le bain ; on bête tout simplement savonner doucement la tête avec du savon, ou bien on se sert d'un jaune d'œuf qui mousse du savon, et on rince comme à l'ordinaire.

Sur la tête, on trouve bon de mettre de temps en temps de la vaseline pure, qui entretient la netteté du cuir chevelu.

Mais quand les enfants ont grandi, les cheveux poussés, eux aussi, on peut continuer à laver la tête avec du savon ou encore avec de l'eau de panama, ceci est la nouvelle méthode ; autrefois on avait d'habitude lavé les cheveux avec du vinaigre, mais cela ne nettoie pas la tête avec le rhum, de l'alcool ou de l'eau de Cologne couverte d'eau, c'est une très bonne pratique, car tout en nettoyant, on fortifie la tête.

On nous demande souvent ce que l'on peut employer pour donner de la force aux cheveux de fillette ; nous avons vu obtenir de bons résultats avec un mélange de rhum et d'huile de ricin, ou de deux fois par semaine, c'est un moyen très simple à recommander aux mères de famille.

Pour les petites filles, on se contente de laisser les cheveux tomber en boucles autour de la tête aussi longtemps qu'on le veut, mais quand les cheveux deviennent trop longs on ne conserve qu'un toupet au-dessus ; ou bien on rase le milieu de la tête et, avec les boucles autour, c'est la coiffure aux enfants d'Edouard. Un peu plus tard, les cheveux des côtés sont coupés eux aussi, et le garçonnnet est coiffé avec une raie au milieu ou avec deux raies, une à droite et une à gauche du front.

Pour les petites filles, on met un peu plus de recherche aussi, et la longueur des cheveux le permet ; on sépare la mèche du dessus du front et on la tient à gauche par un petit nœud de ruban, assez étroit pour ne pas fatiguer inutilement la tête du bébé.

Dans le même genre on sépare les cheveux en un peu d-dessus des oreilles et l'on forme une sorte de bouclette fixée au milieu par un nœud ; quand les cheveux sont devenus assez longs, au lieu de les laisser flotter sur les épaules, on les enserme par un nœud de ruban, ceci est plus pratique, surtout dès que l'enfant va en classe. Cependant, il est toujours plus coquet de laisser tomber de chaque côté de la figure une boucle de cheveux.

Encore une autre coiffure pour une petite fille : une raie au milieu du front sépare les cheveux en deux et on noue chaque partie au-dessus des oreilles.

VOL A LA SAUTERELLE

Minneapolis, 26 septembre. — Trois jeunes garçons ont tenté de voler une partie du contenu d'une boîte aux lettres, à l'aide d'un outillage original si non perfectionné. Une ficelle attachée à la patte d'une grosse sauterelle, voilà tout l'"outillage". Les jeunes voleurs avaient introduit la sauterelle dans la boîte, comptant que l'insecte saisirait une lettre entre ses mandibules, et ils se proposaient, en retirant la ficelle, de ramener la lettre et sauterelle à l'extérieur. Ils n'ont pas eu le temps de se rendre compte de l'excellence de leur procédé, car un policier étant apparu à l'horizon les trois garçons se sont en fuyant, abandonnant lâchement leur complot allié à son malheureux sort.

Chirurgien-Dentiste

Docteur J. G. A. Gendreau, Chirurgien-dentiste 22 rue Saint-Laurent, Téléphone Main, 2813, Montréal.

LE JOURNAL
IMPRIMERIE ET PUBLICATION
La Cie d'Imprimerie Industrielle
PROPRIETAIRES
J. A. CARUEL, Gérant.
ABONNEMENTS
ÉDITION QUOTIDIENNE
Membres (livraison à domicile) \$2.00 par an
Hors Membres (par la poste) 2.50
ÉDITION HEBDOMADAIRE 1.50
Téléphones
Administration, Main 618
Rédaction " 3934
Tout doit être adressé.

LE JOURNAL,
71 Rue Saint-Jacques, Montréal

PERSONNEL

M. Rodolphe Forget, Madame Forget et leurs enfants sont revenus à la ville hier, après une longue villégiature à St-Irénée Les Bains.

EN COUR DE POLICE

J. Sperano, âgé de 14 ans, accusé d'avoir frappé un sien camarade à coups de couteau, comparaitra en cour de police le 28 jour enquête.
—William French, âgé de 34 ans, domicilié rue Hutchison, trouvé coupable de vol de deux poulets, un rosbif et des œufs, à son patron, a été condamné à un mois de prison.
—M. Fred. Leclair, gérant du théâtre Français, a fait arrêter dernièrement M. Jenkins, gérant de la troupe de burlesques la semaine dernière. La difficulté ayant été réglée à l'amiable, la cour n'a pas eu à s'en mêler.

—M. Wilfrid Lachapelle, pour n'avoir pas été présent, à une enquête du coroner, comme il avait été documenté requis de le faire, a été condamné à \$20 d'amende et les frais de la cause.
—Un nommé Donnell a comparu hier matin en cour de police, sur l'accusation d'avoir été complice dans un vol, au magasin de M. Alfred Edwards, coin des rues Burnside et Université. Il y aura enquête plus tard.

M. ERNEST BELANGER

Nous sommes heureux de féliciter M. Ernest Belanger, ingénieur du département de la voirie à l'occasion de sa nomination, comme gouverneur de l'École Polytechnique de Montréal. Quoique jeune encore, M. Belanger a fait sa marque, parmi les membres de sa profession. Sa récente nomination, est une récompense bien méritée de son assiduité au travail, en même temps, qu'un témoignage non équivoque de son incontestable talent.

A SAINT-LOUIS DU MILE-END

Le conseil de ville de Saint-Louis s'est réuni hier soir, sous la présidence du maire Gélinas.
Les conseillers présents étaient MM. Martel, Olivier, Beaudet, Jubinville, Dazé, Gladstone, David et Martin.
Les réclamations de M. Lepage pour dommages à son magasin ont été prises en considération et référées au comité.

Le rapport des arbitres relatif aux expropriations de la rue Saint-Laurent, a ensuite été soumis au conseil.

L'échevin Olivier a proposé qu'il soit renvoyé aux arbitres parce que leur rapport n'est pas complet et qu'ils devront décider sur qui retomberont les frais.
L'échevin Olivier déclare que M. Bastien n'est que tiers-arbitre et par conséquent il ne peut siéger dans cette affaire avec les deux autres arbitres.

Il est donc décidé de renvoyer le rapport aux arbitres pour être complété.
La lettre de M. J. Emile Vanier, ingénieur de la ville relativement à son réengagement pour deux nouvelles années avec un salaire de \$2,500 est soumise au conseil.

L'échevin Martin a parlé en faveur du réengagement de l'ingénieur et a proposé en terminant, secondé par l'échevin Martel, que M. Vanier soit réengagé pour les années 1905 et 1906 pour \$2,500 par année. Ce salaire sera payable tous les mois, et sujet aux conditions et conventions qui seront faites entre les parties intéressées.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.
M. Olivier présente au nom du conseil ses félicitations à M. Gélinas, et un vote est adopté dans ce sens, félicitant le maire pour le travail qu'il a présenté à la convention des Municipalités à London et de l'honneur qui lui a été conféré par sa nomination à la première vice-présidence de l'Association.

M. le maire fait l'éloge de l'Union des Municipalités et remercie le conseil de ses félicitations.
Et le conseil s'ajourne.

LE VAPEUR "CANADA"

A la demande d'un des avocats de la compagnie Richelieu et Ontario, le capitaine Salmon qui devait donner sa décision, sur la collision du "Cape Breton", avec le vapeur "Canada", a permis de rouvrir l'enquête pour entendre une preuve additionnelle.

La date du jugement est donc remise indéfiniment.
La cause du "Canada" vs. le "Cape Breton", en Cour d'Amirauté, est encore en délibéré devant le juge Routhier.

Il y a quelques semaines, pour ne pas préjuger les témoins des deux compagnies, le capitaine Salmon avait décidé de ne pas rendre sa décision publique avant la fin de l'enquête devant la Cour d'Amirauté, bien qu'il fût prêt à juger la cause depuis assez long temps.

TRANSPORTE A L'HOPITAL

Olivier Montour, âgé de 25 à 30 ans, domicilié 1012 rue Saint-Jacques, a été frappé par un tramway, hier soir au coin des rues Montcalm et Sainte-Catherine. Montour a reçu quatre blessures à la tête. Il a été transporté à l'hôpital Général où il a été pansé.

UN REMÈDE GARANTI CONTRE LES HÉMOÏDROÏSES cuisantes, intérieures, saignantes ou protubérantes. Votre pharmacien vous remettra l'argent si l'onguent Macdonald ne vous guérit pas dans 6 à 15 jours. 50c. 155-157-159

Hamel est Arrêté à Cuba et sera ramené à Montréal

Le Gouvernement Impérial obtient que le Gouvernement Cubain lui remette le fugitif, sans procédés d'extradition

Une complication sensationnelle donnera à l'arrestation de l'ex-payeur un retentissement considérable

L'affaire Hamel menace de devenir pour de bon devant le public, et cette fois elle prendra des proportions considérables, en ce qu'elle abandonnera la police pour envahir les tribunaux civils et criminels. Le concubinaire fugitif, qui a coulé des jours heureux à Cuba, depuis six mois, est actuellement sous la garde de la police à Cuba, et il sera ramené à Montréal sous peu, en vertu d'un ordre du gouvernement impérial, qui a obtenu du gouvernement de Cuba de traduire le coupable devant les tribunaux du pays, sans procédé d'extradition.

Interviewé, hier soir, à ce sujet, le chef Carpenter qui a occupé une place préminente dans les démarches tentées jusqu'ici pour l'arrestation du fameux fugitif, a déclaré à notre représentant que tout était enfin fini; que Hamel avait été arrêté hier à Cuba, et que la ville pourrait, d'ici quelques semaines, demander à l'ingénieur Hamel un compte de sa conduite.

ARRÊTÉ A CUBA

Havane, 26 Sept. 1904.
D. A. Hamel, ci-devant payeur de la ville de Montréal, accusé d'avoir forgé un chèque de \$10,000 et qui s'était réfugié à Cuba, croyant qu'il ne serait pas extradé, a été arrêté à la demande du Bureau des Affaires Étrangères d'Angleterre.

Le gouvernement cubain a acquiescé à la demande du gouvernement anglais, en l'absence d'un traité d'extradition.

COMPLICATION LEGALE

Cette arrestation se complique d'un incident sensationnel, qui est de nature à donner à l'affaire Hamel un retentissement extraordinaire. Hamel, en fuyant le Canada, avait laissé à Montréal une certaine somme d'argent — les uns disent \$4,000, les autres \$3,000 — qu'il a déposée entre les mains de ses procureurs, afin de pouvoir servir à sa femme une pension raisonnable. Cette somme serait actuellement sous saisie, à la demande des autorités de la Banque de Montréal, qui ont pris les mesures de se rembourser des pertes que la défection Hamel leur a fait subir. Naturellement cette dernière complication donne à l'arrestation d'Hamel une importance nouvelle, en ce que les tribunaux civils

seront saisis d'une cause, qui par elle-même aura une portée considérable. La Banque de Montréal n'a rien négligé pour forcer l'ex-payeur de la ville de revenir à la ville et lui faciliter la fin d'un long exil.

Elle a pris elle-même les procédures, non pas qu'elle fût légalement obligée à prendre cette initiative, mais la ville de Montréal, ayant consenti à attendre au mois d'octobre, avant que de forcer la Banque à mettre à son crédit le montant de \$10,000, obtenu au moyen d'un chèque forgé, la Banque a mis en jeu ses influences les plus subtiles pour obtenir le rapatriement du fugitif.

Comme on le voit cette démarche arrive à son heure et dans quelques semaines Hamel sera ici.

LA NOUVELLE EN VILLE

Il n'est pas ici question de procédures d'extradition, puisqu'il n'existe aucun traité de ce genre entre le Canada et la République de Cuba. Le

gouvernement impérial est intervenu, à la demande des intéressés et du gouvernement Canadien, et a demandé au gouvernement Cubain de lui remettre un sujet britannique, qui avait cherché refuge sur son territoire, après avoir commis un délit. Le gouvernement Cubain a cédé aux représentations du gouvernement Anglais et celui-ci s'occupe maintenant de remettre entre les mains de la justice du Canada, le coupable, qu'il aura reçu des mains du gouvernement Cubain.

L'arrestation d'Hamel a causé beaucoup d'excitation dans les cercles de la police, hier et on éprouve un contentement marqué, en général, de ce que l'affaire se termine de cette façon. Dans les cercles judiciaires, les procédures prises en justice contre des citoyens éminents, et à l'abri de tout soupçon, ont causé plutôt une surprise très pénible à décrire. On semble convaincu qu'il y a là une erreur, ou un malentendu regrettable, qu'une explication positive fera disparaître.

LA COMPAGNIE DU GAZ

Il faudrait une décision d'arbitres pour déterminer la valeur des propriétés et du matériel de la compagnie

Ce qu'en pensent les avocats de la Ville

En réponse aux questions posées par le maire, concernant la procédure à suivre pour l'acquisition de la compagnie du gaz, les avocats de la ville ont suggéré le plan suivant:

1er. — L'effet de l'avis de six mois donné à la compagnie sera de faire savoir à celle-ci que la ville a l'intention de se porter acquéreur des terrains, tuyaux, usines, franchises, outillage en usage, nécessaires pour fournir le gaz à la cité, sur paiement d'une somme déterminée par arbitrage, et 10 p. c. de cette somme en plus.

L'avis aura pour effet aussi d'obliger de déterminer la valeur de la propriété de la compagnie par arbitrage suivant la clause 8 du contrat entre elle et la ville. Après cette évaluation, si la ville ne se trouve pas dans une position financière qui lui permette d'acheter l'actif de la compagnie, plus dix pour cent, le contrat continuera encore cinq autres années aux mêmes conditions qu'auparavant, sans dommages pour la ville. D'un

D'un autre côté, si la cité est capable de faire l'acquisition de ces usines et accessoires, elle sera obligée de la faire ou d'encourir tous les dommages légaux qui pourront résulter de son refus.

Il n'est pas nécessaire que la ville ait à sa disposition les ressources financières requises pour faire l'achat des propriétés et privilèges de la compagnie avant l'avis de six mois. La ville a six mois pour procéder à l'arbitrage et à l'expropriation. La ville est obligée de donner cet avis de six mois pour forcer la compagnie à accepter l'arbitrage.

La ville n'a pas de pouvoir autre que celui de l'arbitrage pour déterminer la valeur de la propriété de la compagnie, et elle ne peut obtenir d'information sur ce sujet par aucun autre moyen.

Les avocats ont remarqué spécialement qu'il ne s'agit pas, en la matière, d'expropriation, mais bien d'achat, en vertu des termes du contrat existant.

LES TAUX D'ASSURANCES

Les compagnies d'assurances contre le feu étudient l'opportunité de faire une nouvelle augmentation

LES DERNIERES PERTES

Il était rumeur, hier au Board of Trade, que les compagnies d'assurance contre le feu pourraient bien étudier l'opportunité d'augmenter encore les taux d'assurances pour la ville de Montréal.

On attribue aux lourdes pertes subies par les compagnies à la suite des feux récents, cette tendance à la hausse des taux.

On prétend que l'Association des assureurs est loin d'être satisfaite de l'état de choses existant, et que les plus importantes compagnies d'assurances, qui s'étaient d'abord prononcées contre une augmentation des taux, sont maintenant les plus ferventes adeptes d'une augmentation plus élevée que la première.

L'ÉCHOUÉMENT DU "TURRET CAPE"

Le capitaine Salmon, président du tribunal d'enquête, condamne le pilote Delisle à une amende de cent piastres

L'échouement du "Turret Cape" près de l'île d'Orléans, a fait le sujet d'une enquête minutieuse.

Le capitaine Salmon, qui a présidé cette enquête, a entendu les témoins à l'arrivée et hier, aux bureaux de la commission du port.

Au moment de l'accident, le vaisseau filait huit nœuds, d'après le témoignage du capitaine Stephens.

Le "Turret Cape" était alors en charge du pilote Joseph Delisle dont la compétence est bien reconnue. Au dire de M. McIntyre, de l'équipage, Delisle était sobre et conduisait le navire très bien, et au moment de l'accident le temps était clair et on pouvait voir les lumières de la côte.

A l'avant du vaisseau on a vu une lu-

mière que le pilote a prise pour une bouée, et qui était celle d'un vaisseau à l'ancre.

M. Walter Campbell qui tenait la rame a reçu l'ordre de conduire à droite et de la l'ancre.

Le gardien de nuit, M. Anderson, qui était sur le pont, a vu une lumière qu'il a cru être celle d'une bouée.

Le second ingénieur a fait arrêter les machines aussitôt après l'accident.

Le pilote Delisle déclare qu'il croyait le chenal plus large que cela à l'endroit de l'échouement. Il a vu une bouée à gauche du chenal, mais voyant venir une goélette, et voulant l'éviter, il a poussé le vais-

DEUX GROSSES FAILLITES

Le passif des deux établissements réunis s'élève à près d'un demi million de dollars.

LA CRISE COMMERCIALE

Le monde commercial et financier de Montréal a reçu une violente commotion hier à la nouvelle de deux importantes faillites, les plus considérables que nous ayons eues cette année peut-être.

Deux établissements connus, de réputation solide, et d'un commerce très étendu, ont reconnu leur insolvabilité hier et le passif des deux sociétés réunies s'élève à près d'un demi-million.

Nos banques devront porter une lourde part de ces pertes.

\$383,000.

La plus considérable des deux faillites d'hier est celle d'une maison d'importation de ciment et de produits chimiques de Montréal, et dont le passif est de \$383,000. Les créanciers sont nombreux, mais les principaux comptent parmi les banques de la ville, aujourd'hui absent, pour un montant de \$150,000.

pas encore déposé son bilan, mais un état sera soumis sous peu.

BENNING ET BARSALOU

La maison Benning et Barsalou, entrepreneurs de cette ville, a fait une cession de biens à la demande de M. John Stock, agent de Montréal, pour un montant de \$500,000, montant d'un billet promissoire. Depuis soixante ans la maison Barsalou fait affaires à Montréal et des affaires considérables.

MM. Kent et Turcotte, liquidateurs ont été chargés de dresser le bilan des faillites dont le passif se chiffrait à \$100,000.

L'examen des livres a déjà démontré une forte irrégularité et les liquidateurs, sont déjà en état d'établir qu'il y a eu collusion, de la part d'un employé de confiance de la maison, aujourd'hui absent, pour un montant de \$15,000.

LA COMPAGNIE DOMINION COAL

M. James Ross déclare que la compagnie n'a pas l'intention d'émettre de nouvelles débetures pour le moment

LA PRODUCTION DE LA COMPAGNIE

M. James Ross, président de la Dominion Coal, est de retour d'un voyage dans les provinces Maritimes. Il a passé une partie de ses vacances à Glace Bay, où il a surveillé les opérations de la compagnie, dont il est le président.

M. Ross dit que les opérations de la compagnie sont des plus satisfaisantes. Comme preuve de ses avancées, il dit que jusqu'à la fin d'août les livraisons de la compagnie, par la route du St-Laurent, ont dépassé de 250,000 tonnes, celles de l'année dernière, et les augmentations dépassent déjà 300,000 tonnes à cette époque.

M. Ross déclare que la rumeur, allant à dire que la compagnie a l'intention d'émettre de nouvelles débetures, est prématurée, et que la compagnie ne s'occupe pas de cette question dans le moment.

M. Ross a été vivement touché de mort soudaine de M. J. F. Stairs, président de la "Nova Scotia Steel and Coal Coy". M. Stairs a consacré une grande partie de son temps au développement industriel, dans la Province Maritimes, où sa disparition sera vivement ressentie.

M. Ross retournera à Glace Bay dans quelques jours.

SUR LE CANAL

Un jeune ouvrier se fracture le crane en faisant une chute de quinze pieds

MOURANT A L'HOPITAL

Un ouvrier du nom de Edouard Cook, âgé de 21 ans, domicilié rue Lafontaine, No 153, a été victime d'un accident, hier matin, en travaillant à la construction d'un éleveur, près du pont Black, sur le Canal.

Il a fait une chute d'une quinzaine de pieds et il s'est fracturé le crane et brisé plusieurs côtes.

A 9 heures 45, il a été transporté sans connaissance à l'hôpital Général. Il a été pansé mais il n'a pu recou-

vrir ses sens jusqu'à une heure avancée cette nuit.

On craint pour ses jours.

FATAL ACCIDENT

D'Iraclé, 26 septembre. — M. O. Laroche a été, samedi dernier, victime d'un mortel accident. Il était à travailler aux scieries Champoux, quand une courroie vint lui arracher un bras et lui tordre un pied.

Laroche est mort instantanément.

LA MORT DE Mlle DOHERTY

Enquête remise à mercredi matin, à la morgue

DEUX NOUVEAU TEMOINS SERONT ENTENDUS

Le coroner MacMahon a ouvert une enquête hier, à l'hôpital Notre-Dame, sur la mort de Mlle Mary Doherty, survenue le 27 août au matin, au coin des rues Notre-Dame et Saint-Sulpice.

Les jurés suivants ont été assermentés : MM. Labossière, 1196, rue Notre-Dame; F. Cassidy, 50 Wolfe; Jos. Pichette, 87 Visitation; Chas. Mesnard, 891 Chaussée de la Cour de Justice; Louis Aulette, 131 Visitation; Aimé Bienvenue, 331 Visitation; Georges Laberge, 249 Saint-Dominique; James Bernard, 1389 Notre-Dame; Henry Waldon, 102 Saint-André; F. Ambrose, 1274 Démontigny; Adolphe Bolduc, 15 Amherst; Narcisse Bourgeois, 386 Wolfe; Adolphe Landreville, 154 Poupère; Octave Trudel, 315 Montcalm; Pierre Chénier, 1451 Notre-Dame.

Trois témoins seulement ont été entendus, ce sont MM. Théophile Rochon, Aldéric Rochon et Odilon Martin. Tous trois conduisaient chacun une voiture à charbon se suivant à distance d'une douzaine de pieds.

La victime a été heurtée par la voiture de M. Odilon Martin.

Les deux autres témoins prétendent qu'ils regardaient en arrière d'eux, lors de l'accident.

Le coroner n'étant pas satisfait de ces trois témoignages, a ajourné l'enquête à mercredi matin à 10 heures, à la morgue. Deux nouveaux témoins importants seront alors entendus.

Le coroner a rappelé aux jurés qu'ils doivent tous être présents, sous peine d'être amendé de \$10 ou deux mois de prison, à moins que la maladie les empêche.

UN CAS DE BIGAMIE

Un mulâtre sous le coup d'une grave accusation

ENQUETE CE MATIN

L'assistant grand coroner Lambert, a arrêté hier soir, vers 7 heures, sur un mandat de la Cour de police, un mulâtre du nom d'Arthur Delford, âgé de 35 ans, domicilié rue Saint-Antoine, No 122.

Delford est accusé de bigamie. Sa première femme aurait nom Annie Delisle et sa deuxième Mary Lora.

Il doit comparaitre en cour de police ce matin.

Delford a été logé au poste de police No 6 hier soir.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Vers six heures et demie hier soir, une alarme a appelé une grande partie de la brigade du feu de la ville au Temple Building, No 183 rue Saint-Jacques. Un commencement d'incendie, s'était déclaré à l'étage supérieur. Les pompiers ont éteint le feu en deux minutes, sans avoir eu à évacuer d'infortuné qui aurait pu être très blessé.

Les piétons, qui étaient nombreux, à cette heure-là, sur la rue, ont pu admirer une fois de plus la dextérité et la promptitude que nos braves pompiers apportent lorsqu'ils sont appelés à un feu.

NOUVELLE COMPAGNIE

Quelques capitalistes montréalais viennent de fonder la "British Canadian Banknote Company", avec un capital de \$500,000.

Au nombre des principaux actionnaires sont le maire Laporte, MM. R. Wilson-Smith, W. Hanson, R. Bickford, M. McLea, Walbank, R. C. Smith, Alphonse Racine, Victor Goulet.

Le bureau principal de la nouvelle compagnie sera à Ottawa.

MORTE A 22 ANS

Nous regrettons d'apprendre la mort de Mlle Parnell Trempe, enlevée prématurément à l'affection des siens, à l'âge de 22 ans.

Elle était la fille de M. Joseph Trempe, demeurant au No 498 rue Maisonneuve.

Les funérailles auront lieu ce matin.

Nos condoléances à la famille.

FAUSSE ALARME A SAINT-LOUIS

Vers neuf heures moins un quart, pendant que le conseil de St-Louis, siégeait, les pompiers ont été appelés et sont sortis pour une fausse alarme donnée à la boîte 24.

NOMMES ORGANISATEURS

Toronto, 26 septembre. — Le chef conservateur, M. R. L. Borden, a nommé MM. W. H. Leavitt et A. W. Wright organisateurs conservateurs pour l'élection fédérale.

Le vieil âge ne peut résister

à une médecine purgative, mais il trouvera invariablement, dans les pilules de Mandragore et de noix de Lard, le remède le plus efficace du Dr Hamilton, et les deux contre la constipation et les douleurs de tête. Aucune douleur de colique, guérison sûre prix 25c. N'employez que les pilules du Dr Hamilton.

DECES

ROWE. — En cette ville, le 26 courant, l'ère de 85 ans, Alfred Rowe, de Winstone, Leicester, Angleterre, est décédé à l'hôpital St-Hélène.

Le service aura lieu mardi, le 27 courant.

Le convoi funèbre partira du No 89 rue Courtois, à 2 30 p. m., pour se rendre au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 2381

Le "Journal" est publié par la Compagnie d'Imprimerie Industrielle, propriétaire, J. A. Caruel, gérant, 118 Ave. rue Desmarais, Tel. Bell Est 949.